

La vérification des questions relatives à l'eau

Expériences des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques



INTOSAI

Groupe de travail sur
la vérification environnementale

La vérification des questions relatives à l'eau

Expériences des Institutions supérieures de
contrôle des finances publiques



INTOSAI
Groupe de travail sur
la vérification environnementale

Mars 2004

Remerciements

Ce document du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI a été préparé par la Cour des comptes des Pays-Bas. Cette dernière remercie les nombreuses autres Institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui y ont contribué. La Cour remercie tout spécialement le Bureau du vérificateur général du Canada, qui a révisé et traduit le document en français.

Mars 2004

Table des matières

Avant-propos	5
Sommaire	7
1 Introduction	11
Les questions liées à l'eau et la participation du public	13
2 Aperçu : l'eau dans le monde	15
2.1 Introduction	15
2.2 Géographie de l'eau	15
2.3 Les fonctions de l'eau	17
2.4 La situation de l'eau dans les diverses régions du monde	18
2.5 Conclusions	21
3 Le rôle des pouvoirs publics dans les questions relatives à l'eau	23
3.1 Introduction	23
3.2 Principaux intervenants dans la gestion publique de l'eau	23
3.3 Moyens d'action relatifs à l'eau	24
3.4 Conclusions	27
4 Conventions et organisations internationales relatives à l'eau	29
4.1 Introduction	29
4.2 Conventions sur l'environnement	29
4.3 Organismes et programmes internationaux	33
4.4 Conclusions	35
Pratiques des ISC pour la vérification des politiques et des programmes relatifs à l'eau	37
5 Aperçu des vérifications de l'eau effectuées par les ISC	39
5.1 Introduction	39
5.2 Faits et chiffres	39
5.3 Conclusions	44

6	Résultats des vérifications relatives à l'eau	45
6.1	Introduction	45
6.2	Qualité de l'eau	45
6.3	Fleuves, rivières et lacs	48
6.4	Inondations	52
6.5	Eau potable et assainissement	54
6.6	Nature et biodiversité	57
6.7	Milieu marin	58
6.8	Conclusions	59
7	Conclusions et recommandations	61
7.1	Conclusions	61
7.2	Recommandations	61
	Annexe 1 : Liste des abréviations et des acronymes	63
	Annexe 2 : Bibliographie	65

Avant-propos

Depuis 1996, l'eau douce est l'un des thèmes centraux du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

En 2001, à la septième réunion du GTVE tenue à Ottawa, au Canada, l'Institution supérieure de contrôle (ISC) des Pays-Bas a convenu de préparer un document résumant l'expérience acquise par les ISC partout dans le monde au cours des vérifications des questions relatives à l'eau. Les auteurs du document ont sélectionné un grand nombre de vérifications de ces questions dans les documents de référence du GTVE et ont consulté de nombreux textes et sommaires de rapport trouvés dans Internet ou obtenus directement d'autres ISC.

Une proposition a été soumise à l'occasion de la réunion du Comité directeur du GTVE, qui a eu lieu en 2002 à Londres, en Angleterre. La première version du document a été présentée aux fins de discussion à la deuxième réunion du Comité directeur, au Costa Rica en janvier 2003. Tous les commentaires du Comité directeur ont été intégrés à cette version et, en février 2003, le document a été envoyé à tous les membres de l'INTOSAI et à certaines organisations internationales pour examen. Tous leurs commentaires ont été intégrés à une deuxième version, qui a été examinée et a reçu l'approbation finale à l'Assemblée du GTVE tenue en Pologne, en juin 2003.

Le présent document, *La vérification des questions relatives à l'eau*, résume l'expérience collective des Institutions supérieures de contrôle (ISC) partout dans le monde, acquise grâce aux leçons tirées de plus de 350 vérifications, et renferme des conseils utiles pour les ISC. Ce document est disponible sur le site web du GTVE (www.environmental-auditing.org).

Nous remercions M^{me} Saskia J. Stuiveling et M. Pieter Zevenbergen, respectivement présidente et membre du Conseil de la Cour des comptes des Pays-Bas, d'avoir accepté de diriger ce projet, ainsi que les auteurs du document, Rob de Bakker, Sylvia van Leeuwen et Floris Roijackers, de l'équipe de la vérification environnementale de la Cour des comptes des Pays-Bas, pour leur dévouement. Nous remercions aussi les membres du GTVE et de nombreuses autres Institutions supérieures de contrôle pour leur contribution.

Nous sommes convaincues que cet aperçu de l'expérience d'ISC d'autres pays dans le domaine de la vérification de la gestion de l'eau sera des plus utiles.

Sincèrement,

Sheila Fraser, FCA



Présidente du GTVE de l'INTOSAI

Johanne Gélinas



Présidente associée du GTVE de l'INTOSAI



Sommaire

Le thème central de l'eau a été adopté par le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI en 1996. Ce thème a été choisi à cause de l'importance de l'eau douce pour la santé et le bien-être de tous les humains, et donc de sa pertinence pour toutes les Institutions supérieures de contrôle (ISC). On peut aussi dire que l'utilisation durable des ressources en eau pour permettre aux générations futures de répondre à leurs besoins est une responsabilité publique. L'accès à l'eau potable est vital pour maintenir la vie de tous les êtres humains de la planète. La contribution des ISC à cette responsabilité publique pourrait être de vérifier la régularité des dépenses publiques et le rendement des gouvernements dans ce domaine.

Le thème central de l'eau — toujours d'actualité

La pertinence de l'eau comme thème central ne s'est pas amoindrie depuis l'adoption de ce thème en 1996 par le Groupe de travail. Il y a des préoccupations constantes au sujet de la quantité et de la qualité des ressources en eau, comme l'accès restreint à l'eau douce et aux services d'assainissement, la pollution de l'eau par les activités agricoles et industrielles, les inondations, la désertification et la perte de biodiversité (chapitre 2). Dès le milieu des années 1990, le tiers environ de la population mondiale vivait dans des pays où le stress hydrique était modéré ou élevé. D'ici 2025, on estime que ce sera le cas pour les deux tiers de la population mondiale. Les problèmes de pollution de l'eau et de pénurie d'eau sont des problèmes mondiaux qui touchent tous les pays, bien qu'à des degrés divers.

L'eau : de nombreuses possibilités de vérification par les ISC

Plusieurs organismes gouvernementaux et autres organismes publics mènent souvent, en étroite collaboration avec des organisations internationales et du secteur privé, des activités visant à régler les problèmes relatifs à l'eau. Les instruments utilisés pour mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion de l'eau et pour atteindre les objectifs nationaux qui ont été fixés constituent de bons points de départ pour les vérifications par les ISC (chapitre 3). Cela correspond à leur rôle traditionnel, soit déterminer si les fonds publics ont été dépensés selon les règles établies, et s'ils ont été utilisés de manière économique, efficiente et efficace. Leur principal défi, pour obtenir un résultat optimal, consiste à choisir le bon sujet (le plus pertinent) et le bon secteur d'intérêt.

Les plans et les programmes nationaux ou régionaux relatifs à l'eau et le budget consacré aux mesures liées à l'eau constituent de bons points de départ pour les vérifications. Différents organismes du secteur public, allant des gouvernements nationaux aux municipalités et aux entreprises publiques, ont des responsabilités à l'égard de l'eau. Chaque ordre de gouvernement a des plans et des programmes dans ce domaine qui constituent de bons points de départ pour les vérifications, tout comme les ressources financières affectées aux programmes et aux mesures ayant trait à l'eau. À l'échelon national ou régional, on effectue des vérifications de régularité et de rendement qui portent sur l'eau. Les vérifications les plus fréquemment effectuées sont les suivantes :

- respect par les ministères, les municipalités et d'autres organismes des lois et règlements nationaux dans le domaine de l'environnement;
- mise en œuvre des programmes environnementaux;
- évaluation des impacts ou des effets des programmes environnementaux nationaux en place;
- effets sur l'environnement des programmes non liés à l'environnement;
- systèmes de gestion environnementale des gouvernements.

Selon le mandat de l'ISC, il est aussi possible de commencer par la politique environnementale générale en matière de gestion de l'eau et par l'évaluation des impacts ou des effets des programmes environnementaux nationaux proposés.

Les conventions internationales relatives à l'eau sont aussi un bon point de départ pour les vérifications

Dans le monde, un total de 261 bassins fluviaux sont partagés par plus d'un pays. La plupart des pays exercent une responsabilité partagée de ces eaux transfrontalières et du milieu marin. Il existe de nombreuses conventions environnementales internationales sur les ressources en eaux que se partagent les pays. Mentionnons par exemple la prévention de la pollution des fleuves, des rivières et des lacs et également de la pollution du milieu marin (voir le chapitre 4). En dépit des nombreuses conventions, il arrive souvent que les problèmes ne soient pas résolus. À cet égard, certains parlent même de « *crise de gouvernance* » du fait qu'il n'y a pas souvent de collaboration internationale étroite et ce, malgré l'existence de ces conventions¹. Des institutions indépendantes comme les ISC pourraient remplir leur rôle, en vérifiant la mise en œuvre à l'échelon national des conventions internationales sur l'eau.

On peut formuler des critères de vérification à partir des conventions qui renferment des obligations claires et strictes. Lorsqu'elles préparent une vérification, les ISC pourraient communiquer avec les secrétariats internationaux qui soutiennent ces conventions afin, par exemple, de savoir s'il est possible d'obtenir de l'information et de se familiariser avec les progrès accomplis à l'échelon international à l'égard de questions en particulier.

Le Groupe de travail donne des orientations

Pour appuyer la vérification des conventions environnementales internationales, le Groupe de travail a préparé des manuels et des directives sur le processus de vérification, ainsi que des méthodes de vérification et de sélection des conventions. Ils s'appliquent tous à la vérification des politiques relatives à l'eau et se trouvent sur le site Web (www.environmental-auditing.org).

De nombreuses vérifications des questions relatives à l'eau ont été réalisées

Les membres du Groupe de travail et des ISC des États non membres ont réalisé de nombreuses vérifications des questions relatives à l'eau. On trouvera de l'information détaillée sur les rapports de vérification dans le site Web mentionné précédemment. Les ISC membres du Groupe de travail ont effectué plus de vérifications dans ce domaine que les ISC des États non membres, mais il n'est pas clair si c'est parce que le GTVE a adopté

¹ S.A.R. le prince d'Orange des Pays-Bas (2002). *No Water No Future: A Water Focus For Johannesburg*.

l'eau comme thème central. Il est possible que les ISC aient été actives dans ce domaine même avant l'adoption du thème. Dans les régions de l'EUROSAI et de l'OLACEFS, les ISC ont conçu ensemble plusieurs projets de vérification des questions relatives à l'eau. Dans certains cas, le thème de l'eau douce a été modifié pour englober le milieu marin. Les chapitres 5 et 6 donnent un aperçu des travaux effectués jusqu'ici par les ISC.

L'expérience tirée de la vérification des politiques relatives à l'eau : une source d'inspiration pour les vérifications futures

Les sujets qui ont été vérifiés variaient selon les régions. Chaque pays est évidemment confronté aux questions propres à son territoire, et c'est pourquoi les ISC se concentreront sur les politiques établies et les sommes dépensées pour régler ces questions. Les secteurs d'intérêt étaient le plus souvent les politiques sur la qualité de l'eau, les fleuves, les rivières et les lacs, la prévention des inondations ou les activités de rétablissement après une inondation, le traitement des eaux usées, l'eau potable et les services d'hygiène publique.

Parmi les autres grands sujets traités, citons la valeur naturelle et la biodiversité des écosystèmes aquatiques, la prévention de la pollution du milieu marin, et les coûts des travaux d'infrastructure liés à l'eau. Les vérifications qui ont été effectuées jusqu'ici (chapitre 6) pourraient servir aux ISC qui entreprennent une vérification similaire.

Des vérifications (internationales) ont aussi été exécutées, notamment sur les obligations internationales. Les expériences issues des vérifications nationales et internationales portant sur la protection de l'eau ont fait l'objet de discussions à l'occasion de séminaires régionaux dont les comptes rendus sont diffusés sur Internet (voir les liens à l'annexe 2 : Bibliographie).

D'autres sujets concernant l'eau douce ne sont pas encore vérifiés fréquemment par les ISC, mais ils peuvent s'avérer pertinents. Ce sont notamment l'eau en tant que source d'énergie (les centrales hydroélectriques, les projets de barrage) et les mesures de lutte contre la sécheresse comme les projets d'irrigation des terres agricoles.

Des stratégies de communication additionnelles pourraient rendre plus efficaces les ISC dans les régions

Les travaux de vérification des ISC ont pour objet d'accroître la qualité des politiques et du rendement des gouvernements ainsi que la transparence de leurs opérations (financières) en fournissant une rétroaction structurée aux décideurs et aux cadres. Étant donné que les problèmes environnementaux ne connaissent pas de frontières, le Groupe de travail sur la vérification environnementale s'efforce d'encourager les ISC à s'unir pour accomplir cette mission. Une vérification conjointe ou coordonnée est l'un des instruments dont disposent les ISC pour régler les problèmes communs.

On pourrait aussi organiser des séminaires conjoints avec d'autres intervenants clés dans le domaine de l'évaluation des politiques relatives à l'eau, par exemple avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale. Ces deux organisations internationales ont des sections régionales dans le monde entier. Le chapitre 4 décrit quelques organisations internationales importantes. Après les discussions sur la stratégie de régionalisation du Groupe de travail et la stratégie de réseautage accru et d'échange d'information, on pourrait aussi mettre en commun les leçons tirées des vérifications des ISC à l'occasion de séminaires communs dans les régions de l'INTOSAI, avec les participants du milieu de l'évaluation, les décideurs et les spécialistes en eau des régions.

Recommandation : Allons de l'avant

Le Groupe de travail de l'INTOSAI conclut que le travail en collaboration sur le thème central de l'eau a porté des fruits. Les vérifications permettent de prendre davantage conscience de la pertinence des problèmes liés à l'eau et contribuent à améliorer les programmes gouvernementaux visant à régler ces problèmes. La mise en commun des expériences et des méthodes de vérification améliore la qualité des travaux des ISC.

Compte tenu du fait que l'eau est essentielle à la vie, le Groupe de travail continuera d'axer ses travaux sur ce thème au cours de la prochaine période. Conformément à la stratégie de régionalisation, le Groupe de travail de l'INTOSAI poursuivra sa collaboration sur ce thème avec les groupes de travail régionaux sur la vérification environnementale.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI recommande que les ISC prennent en considération (continuent de prendre en considération) les questions relatives à l'eau dans leurs travaux de vérification. Il recommande également aux ISC de tirer parti des expériences de vérification dans ce domaine des autres ISC de l'INTOSAI.

Le Groupe de travail espère que le présent document leur sera utile à cet égard. Il espère aussi que les ISC trouveront l'inspiration nécessaire pour examiner les questions relatives à l'eau sous de nouveaux angles, pour parfaire leurs compétences et leurs méthodes de vérification et pour faire part de leurs expériences dans un avenir proche. Ce faisant, elles contribueront à l'élargissement des connaissances collectives et à un monde où l'eau douce est accessible à tous.



1 Introduction

« La crise mondiale de l'eau est due à un problème de gouvernance — et non à la rareté de la ressource. »

S.A.R. le prince d'Orange des Pays-Bas²

Les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) ont comme objectif global la promotion d'une saine gouvernance. La régularité des dépenses publiques et l'efficacité de la gestion du gouvernement sont une préoccupation constante pour les ISC. Elles s'intéressent aussi aux questions environnementales et plus précisément au sujet du présent document, les questions relatives à l'eau. Un Groupe de travail sur la vérification environnementale a été créé au sein de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) afin de motiver les ISC à entreprendre cette tâche.

En 1996, le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI a adopté « l'eau douce » comme thème central de ses activités. Ce thème a été choisi en raison de sa pertinence pour les habitants de tous les pays du monde. Par conséquent, il présente aussi un intérêt pour toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) qui vérifient la régularité des dépenses publiques et la gestion du gouvernement dans ce domaine. Dans certaines régions, le thème englobe aussi le milieu marin.

L'eau est vitale pour la santé humaine et elle représente au niveau sociétal des valeurs environnementales (la « planète »), sociales (les « gens ») et économiques (le « profit »). Aujourd'hui, le principal défi pour les gouvernements consiste à maintenir un équilibre entre ces dimensions. Cet objectif est plus connu sous l'appellation « développement durable ». Cela signifie, par exemple, utiliser les ressources d'eau douce pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Les retraits dans les bassins hydrographiques et les autres modes d'utilisation non durables peuvent entraîner une pénurie dans l'avenir et donc affecter la santé des gens qui en dépendent. En outre, la pénurie d'eau peut devenir un facteur de ralentissement de la croissance économique future.

La publication du Groupe de travail intitulée *Sustainable Development* expose en détail les mérites de cette notion et son importance pour les ISC³. Le document du Groupe de travail, intitulé *Comptabilité des ressources naturelles*, est aussi étroitement lié à ce thème. Règle générale, la comptabilité des ressources naturelles peut être vue comme un moyen de montrer les liens qui existent entre l'environnement et l'économie⁴.

² S.A.R. le prince d'Orange des Pays-Bas (2002). *No Water No Future: A Water Focus For Johannesburg*.

³ Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI (2001c).

⁴ Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI (1998b). *Comptabilité des ressources naturelles* : « la tenue, dans un cadre comptable, des données relatives aux ressources naturelles, ces données étant présentées sous la forme de stocks et de flux ».

Le problème de l'eau a été retenu comme thème central parce que si les ISC se penchaient collectivement sur ce sujet pendant un certain temps, elles pourraient comparer ensuite les résultats obtenus. La mise en commun des connaissances acquises pourrait faciliter leur apprentissage. En bout de ligne, les Institutions supérieures de contrôle encourageraient plus efficacement les gouvernements nationaux à améliorer les politiques et les programmes relatifs à l'eau et leur mise en œuvre. Dès lors, les ISC peuvent contribuer à régler le problème mondial de l'eau.

Le présent document a comme objectif de donner un aperçu des leçons tirées des vérifications des questions relatives à l'eau qui ont été effectuées jusqu'ici. Qu'avons-nous appris à l'échelle mondiale des vérifications effectuées à l'échelon des pays? Le Groupe de travail a choisi les « déchets » comme nouveau thème central de la réunion qui a eu lieu au Canada en 2001, en complément de la question de l'« eau ». C'est pourquoi le présent document veut aussi susciter d'autres travaux de vérification dans les domaines de l'environnement et de l'eau.

Le présent document s'adresse à toute la communauté de l'INTOSAI. Il peut guider les ISC qui ont l'intention de vérifier les politiques et les programmes gouvernementaux portant sur les questions relatives à l'eau. Le Groupe de travail sur la vérification environnementale espère que les ISC s'intéresseront à ce thème d'une importance vitale pour l'environnement et qu'elles entreprendront de telles vérifications des politiques et des programmes. Leurs travaux permettront d'augmenter les connaissances dans ce domaine.

La structure du présent document est décrite ci-dessous. Les trois prochains chapitres traitent des questions liées à l'eau et de la participation du public, notamment un aperçu de la situation de l'eau dans le monde (chapitre 2), une présentation des politiques et les programmes gouvernementaux (chapitre 3) et une description des dimensions internationales des politiques relatives à l'eau, par exemple les accords multilatéraux et les intervenants internationaux dans ce domaine (chapitre 4).

Les chapitres 5 et 6 portent sur les travaux de vérification déjà effectués par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Dans cette partie, la question centrale est celle-ci : quelles leçons pouvons-nous tirer des expériences des ISC dans le domaine des vérifications des questions relatives à l'eau? Un aperçu quantitatif des activités de vérification des ISC est présenté au chapitre 5. La nature et le contenu de ces vérifications sont décrits à l'aide de quelques exemples au chapitre 6.

Le chapitre 7 renferme les conclusions et les recommandations en ce qui concerne les leçons tirées et les solutions possibles.

Les questions liées à l'eau et la participation du public



2 Aperçu : l'eau dans le monde

2.1 Introduction

On trouve de l'eau un peu partout et l'eau a une multitude de fonctions. Elle est un élément essentiel du système écologique mondial et une ressource vitale pour l'homme.

Les problèmes environnementaux liés à l'eau semblent souvent complexes quant à leurs causes et à leurs effets. Afin de permettre aux Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) d'examiner efficacement les politiques relatives à l'eau, il serait utile, à certains égards, de faire une analyse de la situation de l'eau dans le monde. Ce chapitre donne un aperçu des problèmes les plus impérieux relatifs à l'eau à l'échelle mondiale.

Les deux prochaines sections contiennent une analyse mondiale des problèmes liés à l'eau. Quels sont les grands stocks d'eau? Quelles sont les principales sources de contamination par l'activité humaine (§ 2.2)? Et quelles sont les fonctions vitales de l'eau et les problèmes environnementaux qui s'y rapportent (§ 2.3)?

La qualité et la disponibilité de l'eau sont des problèmes qui inquiètent tous les pays. Néanmoins, la situation de l'eau varie d'une région et d'un pays à l'autre. Le paragraphe 2.4 présente les problèmes relatifs à l'eau les plus impérieux dans chacune des régions du monde.

2.2 Géographie de l'eau

Le tableau 2.1 montre que les stocks d'eau peuvent se diviser en deux grandes catégories géographiques : eau salée et eau douce.

Tableau 2.1 Principaux stocks d'eau ⁵

	Volume (1 000 km³)	% de l'eau (total)	% de l'eau douce (total)
Eau salée			
Océans	1 338 000	96,54	-
Eaux souterraines salées ou saumâtres	12 870	0,93	-
Lacs d'eau salée	85	0,016	-
Eau douce			
Glaciers et neiges éternelles	24 064	1,40	68,70
Eau douce souterraine	10 530	0,60	30,06
Glace de sol et pergélisol	300	0,22	0,86
Lacs d'eau douce	91	0,007	0,26
Humidité du sol	16,5	0,001	0,05
Vapeur d'eau dans l'atmosphère	12,9	0,001	0,04
Marais et terres humides*	11,5	0,001	0,03
Fleuves et rivières	2,12	0,002	0,006
Eau présente dans le biote*	1,12	0,0001	0,003
Total de l'eau douce	35 029	-	100
Total de l'eau	1 386 000	100	-
Note : Les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des chiffres, car ceux-ci ont été arrondis.			
* Les marais, les terres humides et l'eau présente dans le biote sont souvent des mélanges d'eau salée et d'eau douce.			

Le volume total de l'eau sur la terre est d'environ 1 386 millions de km³, dont 2,5 p. 100 seulement sont de l'eau douce — ce qui représente environ 35 millions de km³. Et moins de 1 p. 100 de tous les stocks d'eau douce est directement utilisable par l'homme.

Le milieu marin

Ce sont les océans qui contiennent le plus gros volume d'eau. Les principales menaces qui pèsent sur les océans sont la pollution marine, la surexploitation des ressources biologiques de la mer et la perte des habitats côtiers. Divers secteurs de l'activité humaine sont responsables de la dégradation de l'environnement marin et côtier. Dans l'ensemble, les rejets et les fuites des navires et les rejets d'eaux usées sont les sources les plus importantes de contamination de l'environnement marin et côtier. En outre, le ruissellement de nutriments qui se trouvent dans les rejets agricoles, et les dépôts atmosphériques qui proviennent des émissions d'automobile et de l'industrie sont aussi une grande source de contamination.

Outre la pollution des océans et la dégradation des écosystèmes marins, les inondations et le recul du littoral peuvent aussi menacer les établissements humains le long des côtes et les écosystèmes côtiers. On prévoit actuellement une élévation du niveau de la mer au cours des 100 prochaines années, ce qui indique que ces risques seraient accrus⁶.

⁵ Peter H. Gleick, *The World's Water 2000-2001, The Biennial Report on Freshwater Resources*, 2000.

⁶ PNUE, *État de l'environnement et politiques suivies de 1972 à 2002*, 2002.

Eau douce

Les principales sources d'eau utilisables par l'homme sont les lacs, les rivières, l'humidité du sol et les nappes aquifères relativement peu profondes. Comme nous l'avons indiqué, cela représente une infime portion du volume total d'eau de la planète (0,01 p. 100). Parmi les sources de pollution figurent les eaux usées, les rejets chimiques, les fuites de pétrole et les marées noires, les rejets dans les anciens puits et anciennes mines et les produits agrochimiques, qui sont lessivés à partir des champs cultivés ou qui s'infiltrent dans la terre.

Il existe au total dans le monde 261 bassins fluviaux qui sont partagés par deux pays ou plus. Plus de la moitié des grands fleuves sont « gravement touchés et pollués, entraînant une dégradation ou un empoisonnement de leur écosystème, compromettant la santé et les moyens d'existence des hommes qui en dépendent »⁷.

Les eaux souterraines, nommées aussi nappes aquifères, sont aussi exposées à des menaces, notamment la contamination et l'utilisation excessive. Les principales sources de pollution des eaux souterraines sont les activités urbaines et industrielles et l'utilisation accrue de produits chimiques en agriculture. Quand la consommation dépasse la reconstitution naturelle des eaux souterraines (utilisation excessive), cela limite la quantité d'eau qui est disponible et accroît le coût du pompage.

Une grande partie de l'eau disponible se trouve à grande distance des populations humaines, ce qui rend l'approvisionnement quotidien problématique pour beaucoup. Les ressources en eau sont inégalement réparties dans le monde. Et il y a aussi de grands écarts à l'échelon local. Les sécheresses et la désertification sont des réalités quotidiennes pour beaucoup de personnes et elles ont des effets dévastateurs sur leurs moyens de subsistance.

2.3 Les fonctions de l'eau

Les besoins en eau de l'homme sont divers : boissons, cuisine, hygiène publique et autres usages domestiques. Le tableau 2.2 montre la quantité d'eau qui est recommandée pour combler les besoins domestiques de l'homme.

Tableau 2.2 Quantité d'eau recommandée pour les besoins domestiques de l'homme⁸

Usage	Litres par personne par jour
Eau potable	5
Hygiène publique	20
Hygiène personnelle	15
Cuisine *	10

* Exclusion faite de l'eau qui est nécessaire pour l'agriculture.

La plus grande menace qui pèse sur la santé reste l'accès limité à l'eau potable pour les boissons, la cuisine et les systèmes d'hygiène publique. Résultat, des centaines de millions de personnes souffrent de maladies d'origine hydrique et plus de cinq millions en meurent chaque année. En 2000, 1,1 milliard de personnes n'avaient pas accès à de l'eau potable et

⁷ PNUE, État de l'environnement et politiques suivies de 1972 à 2002, 2002.

⁸ Peter H. Gleick, The World's Water 2000-2001, The Biennial Report on Freshwater Resources, 2000.

2,4 milliards n'avaient pas d'équipement sanitaire amélioré⁹. Environ le tiers de la population mondiale vit dans des régions qui souffrent d'un stress hydrique modéré ou élevé et on estime que les deux tiers de la population mondiale vivront dans des pays connaissant un stress hydrique d'ici 2025¹⁰.

La consommation en eau augmente généralement avec le développement économique, surtout pour ce qui est des industries et des villes. L'industrie a besoin d'eau pour le refroidissement, le lavage et la transformation des produits. Les secteurs qui sont de grands utilisateurs sont la production énergétique, l'acier, l'industrie chimique, les pâtes et papiers et le raffinage du pétrole. Dans les grandes villes, la consommation d'eau à des fins industrielles ou municipales s'est multipliée par 24 au cours du dernier siècle. Et on prévoit qu'il y aura 5 milliards de citoyens dans le monde d'ici 2025¹¹. Cependant, à l'échelle mondiale, c'est toujours l'agriculture qui consomme le plus d'eau. En effet, plus de 70 p. 100 des eaux douces prélevées sont utilisées à des fins agricoles. L'essentiel va à l'irrigation, ce qui menace de façon constante les nappes aquifères et leur capacité de se reconstituer¹².

L'homme a toujours besoin de plus de ressources hydriques, ce qui exerce des pressions énormes sur les écosystèmes d'eau douce et les espèces qu'ils abritent. Cela pourrait, par ricochet, avoir des conséquences néfastes sur la société. En effet, les écosystèmes d'eau douce — lacs, rivières, marais et nappes aquifères — assurent une grande diversité de fonctions naturelles comme l'approvisionnement en eau, la purification de l'eau, la protection contre les inondations, le recyclage et le transport des nutriments, la reproduction des poissons et la protection de la biodiversité. Or bon nombre de ces écosystèmes se dégradent en raison de prélèvements d'eau excessifs, de la pollution et de l'implantation d'espèces animales ou végétales envahissantes. Environ la moitié des zones humides de par le monde ont été perdues et plus de 20 p. 100 des 10 000 espèces connues vivant en eau douce sont éteintes, menacées ou en voie de disparition. La gestion des ressources en eau douce doit prendre en compte les besoins en eau des écosystèmes, en plus de ceux de l'agriculture, des industries et des villes. C'est là tout le dilemme du développement durable¹³.

2.4 La situation de l'eau dans les diverses régions du monde

La qualité et la disponibilité de l'eau posent problème à tous les pays du monde, mais il existe des différences d'une région à l'autre quant à l'urgence de ces problèmes. Ainsi, la figure 2.1 montre les écarts qui existent entre les sous-régions quant à la disponibilité de

⁹ PNUE, État de l'environnement et politiques suivies de 1972 à 2002, 2002.

¹⁰ Comprehensive Assessment of the Freshwater Resources of the World. Rapport au Secrétaire général des Nations Unies. Stress hydrique faible : pays qui utilise moins de 10 p. 100 de ses ressources disponibles en eau douce; stress hydrique modéré : utilisation d'eau qui se situe entre 10 et 20 p. 100 des ressources; stress hydrique moyen : les prélèvements d'eau se situent entre 20 à 40 p. 100 de l'eau disponible; stress hydrique élevé : plus de 40 p. 100 des ressources disponibles en eau sont utilisées.

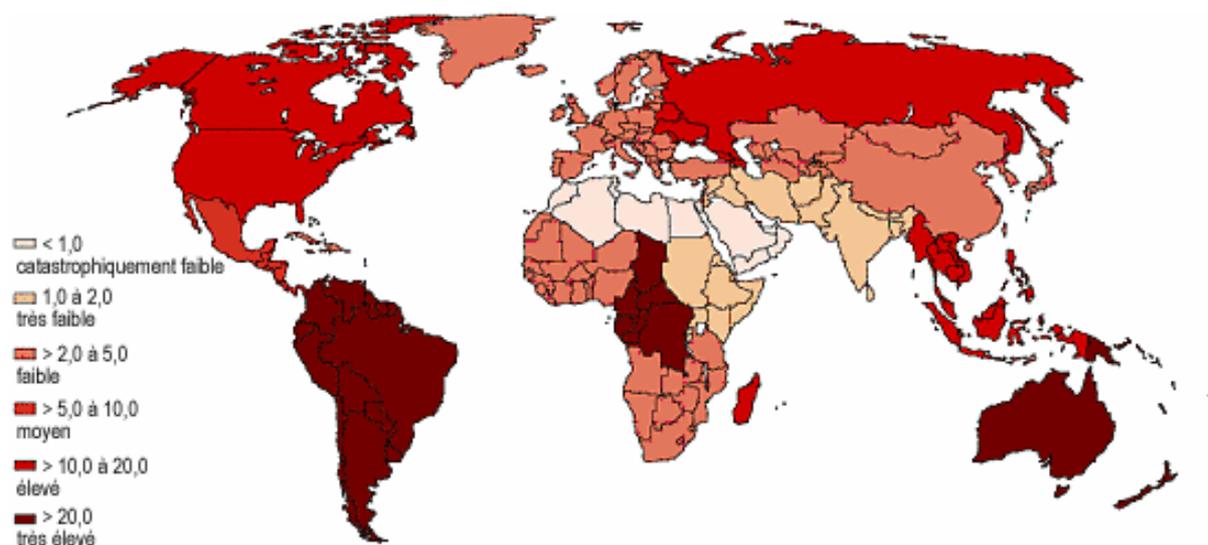
¹¹ R. Gardiner, Towards Earth Summit 2002. Freshwater: A Global Crisis of Water Security and Basic Water Provision, 2002.

¹² Ibid.

¹³ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Global Challenge, Global Opportunity. Trends in Sustainable Development*, 2002.

l'eau. Nous soulignerons les grands problèmes de chacune des régions dans les prochains paragraphes¹⁴.

Figure 2.1. Eau disponible par sous-région en 2000
(1 000 m³ par habitant/an)



Source : Données établies à partir de travaux du PNUD, du PNUE, de la Banque mondiale et du WRI 2000, ainsi que de la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, 2001, reprises dans le GEO-3, PNUE, 2002.

Asie et Pacifique

Cette région dispose de la plus faible quantité d'eau douce par habitant. L'absence de services d'approvisionnement en eau et de services d'hygiène publique demeure une grande préoccupation. On estime que le tiers de la population de cette région n'a pas accès à de l'eau potable. Cela cause de graves problèmes de santé (500 000 enfants en bas âge meurent chaque année de maladies gastro-intestinales). Les eaux usées sont une des principales causes de la pollution bactérienne de l'eau.

L'agriculture représente 90 p. 100 de la consommation d'eau douce en Asie du Sud. Le tarissement des nappes aquifères a fait chuter la quantité d'eau disponible. Les prélèvements d'eau dépassent les taux de reconstitution naturelle.

La pollution a eu des effets néfastes considérables sur l'environnement marin et côtier. Les plus grandes sources de pollution sont les marées noires, le rejet des eaux usées et des déchets domestiques et les effluents industriels.

Afrique

L'Afrique est aux prises avec des problèmes graves de pénurie d'eau et de désertification. Les ressources hydriques ne sont pas réparties équitablement sur le continent. Ainsi, au moins 13 pays, surtout dans la région subsaharienne, souffrent d'un stress hydrique ou d'une pénurie d'eau¹⁵. Les réseaux d'hygiène publique sont sous-développés. La médiocrité des systèmes d'approvisionnement en eau et des services d'assainissement explique les taux élevés d'incidence de maladies d'origine hydrique; trois millions d'Africains meurent

¹⁴ PNUE, État de l'environnement et politiques suivies de 1972 à 2002, 2002.

¹⁵ Voir la note 9.

chaque année d'une de ces maladies¹⁶. La mauvaise qualité de l'eau nuit aussi à la production agricole. L'agriculture consomme 88 p. 100 de l'eau disponible. Les eaux souterraines accessibles sont mal gérées; l'eau est prélevée plus rapidement qu'elle ne se reconstitue.

Les marées noires et les eaux de ballast déversées en haute mer nuisent à l'environnement marin et côtier africain.

Europe et Asie centrale

La pollution de l'eau est un problème grave dans la région. Beaucoup de pays font état de la pollution des eaux souterraines, surtout attribuable à l'agriculture. Les mers, les cours d'eau et les lacs sont aussi pollués par le ruissellement provenant des terres agricoles. Au cours des dernières années, les crues des cours d'eau ont été un grave problème en Europe. L'agriculture consomme 60 p. 100 de l'eau disponible dans la région méditerranéenne et 90 p. 100 en Asie centrale. En Europe, plus de la moitié des villes surexploitent les nappes aquifères. Dans un grand nombre de régions de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, l'accès à l'eau potable est limité.

La pollution marine et côtière en provenance de sources terrestres est grave dans beaucoup de régions. Bon nombre des 200 centrales nucléaires qui sont en activité en Europe sont situées dans les régions côtières. Mais les activités pétrolières et gazières au large des côtes et le transport de marchandises, notamment les marées noires, nuisent aussi à l'environnement marin. En Asie centrale, ce sont l'urbanisation excessive des zones côtières et les décharges sauvages qui entraînent la dégradation de l'environnement.

Amérique latine et Caraïbes

Il existe de très fortes disparités entre les pays et entre les régions au sein d'un même pays pour ce qui est de la disponibilité de l'eau. La demande d'eau est à la hausse, surtout en raison de l'agriculture (irrigation) et de l'industrie. Les techniques et les pratiques de l'irrigation sont peu efficaces. La demande d'eau pour les usages domestiques augmente aussi, mais là encore de grandes inégalités persistent. De nombreux ruraux et citadins pauvres n'ont pas l'eau courante ni de services d'assainissement. La qualité de l'eau se détériore en raison des eaux usées qui ne sont pas traitées, de l'usage excessif de fertilisants et de pesticides et de la pollution industrielle. Le rejet de métaux lourds, de nutriments, de produits chimiques et de produits à risque par l'industrie minière et agricole contamine les eaux souterraines et tarit les nappes aquifères. Dans l'ensemble de la région, 13 p. 100 seulement des eaux usées sont traitées, ce qui fait peser de lourdes menaces sur la santé et l'environnement.

Les zones marines et côtières sont aux prises avec des problèmes environnementaux qui concernent la conversion et la destruction des habitats, la pollution occasionnée par le rejet des eaux usées et des déchets solides municipaux et industriels, le ruissellement des terres agricoles, le transport maritime (surtout les substances à risque), ainsi que l'extraction, le raffinage et le transport du pétrole et du gaz.

Amérique du Nord

Les eaux souterraines sont une source importante d'eau douce dans la région. La contamination de ces eaux et la baisse du niveau des nappes aquifères sont désormais des

¹⁶ PNUÉ, État de l'environnement et politiques suivies de 1972 à 2002, 2002.

problèmes prioritaires. L'accroissement démographique et l'expansion de l'agriculture irriguée et de l'industrie ont fait augmenter la demande d'eau. Les nombreux composés toxiques utilisés dans l'industrie et l'agriculture compromettent la qualité des eaux souterraines. Le ruissellement agrochimique et les sources non ponctuelles de pollution ont contaminé de nombreuses eaux de surface et souterraines. En outre, les citernes souterraines contenant par exemple des produits pétroliers, des acides, des produits chimiques ou des solvants industriels sont les principales sources de pollution des eaux souterraines dans la région.

Les écosystèmes marins et côtiers sont mis en péril par les rejets de nutriments attribuables à l'accroissement de la densité de la population, aux eaux usées, à la production animale et à l'usage d'engrais.

2.5 Conclusions

La situation de l'eau dans le monde, tant sur le plan de la qualité que de la quantité, est inquiétante — voire, dans certains cas, alarmante. Or la disponibilité de l'eau potable est une condition essentielle de la vie pour toutes les populations du monde.

Les problèmes diffèrent certes d'une région à l'autre, mais toutes les régions et tous les pays doivent régler des problèmes particuliers concernant les ressources en eau douce et l'environnement marin. Les problèmes les plus criants concernent l'accès limité à l'eau douce et à de l'équipement sanitaire amélioré, la pollution aquatique causée par les activités agricoles et industrielles, la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité. Le prochain chapitre traitera du rôle et des responsabilités des gouvernements et des autres organismes publics à l'égard de ces problèmes, étant donné que la régularité de leurs dépenses et leur rendement fait l'objet d'une vérification de la part des ISC.

Ce qu'il faut savoir sur l'eau douce

- Seulement 2,5 p. 100 du volume total de l'eau sur la Terre est de l'eau douce. La portion utilisable représente moins de 1 p. 100 de toute l'eau douce présente sur la Terre et moins de 0,01 p. 100 de toute l'eau sur la planète.
- Le tiers environ de la population mondiale vit dans des pays qui souffrent d'un stress hydrique modéré ou élevé.
- Quelque 80 pays, abritant 40 p. 100 de la population mondiale, souffraient au milieu des années 1990 de graves pénuries d'eau.
- D'ici 2025, les deux tiers de la population mondiale pourraient vivre dans des pays souffrant de graves pénuries d'eau.
- En dépit des progrès réalisés, il y a toujours 1,1 milliard de personnes qui n'ont pas accès à de l'eau potable et 2,4 milliards qui n'ont pas accès à des services d'hygiène publique améliorés.
- Plus de 70 p. 100 des eaux douces prélevées sont utilisées à des fins agricoles. L'essentiel va à l'irrigation, qui assure environ 40 p. 100 de la production vivrière mondiale.
- Les problèmes de qualité de l'eau peuvent souvent être aussi graves que ceux de la disponibilité de l'eau, mais on y prête moins attention, en particulier dans les pays en développement.
- Moins de 35 p. 100 des villes dans les pays en développement traitent leurs eaux usées.
- Dans beaucoup de pays, il n'existe pas de lois ni de politiques permettant une répartition et une utilisation efficaces et équitables des ressources en eau.
- Il est très courant que plusieurs pays, régions, groupes ethniques ou communautés se partagent un cours d'eau ou un lac. Il existe au total 261 fleuves ou rivières que se partagent deux pays ou plus, ce qui fait de la gestion des ressources d'eaux transfrontalières l'un des plus importants problèmes qui concernent l'eau à ce jour.

Source : L'Avenir de l'environnement mondial — GEO-3, PNUE, 2002



3 Le rôle des pouvoirs publics dans les questions relatives à l'eau

3.1 Introduction

« La crise de l'eau dans le monde est une crise de gouvernance » — autrement dit, à l'échelle mondiale, il y a assez d'eau douce pour garantir de l'eau à tout le monde, mais seulement si elle est bien gérée (la gouvernance mondiale). C'est ce qui a été reconnu au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en Afrique du Sud, en 2002, où l'objectif « de l'eau pour tous » était un sujet prioritaire.

En raison de l'importance de l'eau pour le développement économique, pour la santé publique et pour la qualité des écosystèmes, chaque gouvernement doit assurer les services de base et veiller à l'équilibre entre les intérêts concurrents. Seul un gouvernement central est en mesure d'avoir une vue d'ensemble de toutes les revendications sur les approvisionnements en eau et a le rôle primordial de servir l'intérêt public. Par exemple, on peut dire qu'il incombe aux pouvoirs publics de veiller à ce que la population dispose d'un approvisionnement suffisant en eau propre pour usage domestique, même si les services de distribution d'eau sont privatisés.

Comme tous les gouvernements doivent s'occuper des problèmes à régler, toutes les ISC ont un intérêt dans ces mêmes questions. Les ISC peuvent contribuer à la qualité des politiques sur l'eau en faisant des recommandations aux organismes dont elles font la vérification, de sorte qu'elles peuvent contribuer à résoudre la « crise de gouvernance » qui a été signalée au Sommet de Johannesburg. À la partie 3.2, nous indiquons qui sont les principaux intervenants dans la gestion publique de l'eau. Ces organismes pourraient faire l'objet d'une vérification par les ISC. À la partie 3.3, nous décrivons brièvement les moyens d'action pour l'eau qui peuvent être le point de départ des vérifications par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Bien sûr, nous ne pouvons traiter de façon exhaustive la question des politiques publiques sur l'eau. La présente description générale doit être examinée en détail à l'échelle nationale lorsqu'une ISC décide d'entreprendre une vérification de la politique de l'eau ou des lois et règlements relatifs à l'eau adoptés par un État.

3.2 Principaux intervenants dans la gestion publique de l'eau

Dans chacun des pays, de nombreux intervenants différents peuvent avoir un rôle important à jouer dans la gestion de l'eau pour les usages économiques, agricoles et domestiques. Les procédés de base de la gestion de l'eau pour consommation humaine sont la collecte, le stockage, le traitement et la distribution. En outre, les procédés naturels, comme les précipitations, le ruissellement et l'écoulement de l'eau dans les bassins hydrographiques, doivent aussi être gérés. De plus, les établissements humains le long des côtes et sur des

terres plus basses que le niveau de la mer doivent être protégés dans beaucoup de régions du monde.

Il incombe au gouvernement central d'un pays de veiller à ce que les services d'approvisionnement en eau et d'hygiène publique soient protégés et qu'il existe un système de gestion de l'eau à l'échelle de l'État. D'autres ordres de gouvernement (États, provinces, comtés, municipalités) peuvent avoir pour rôle l'exécution de la politique et sa gestion concrète. Bien sûr, certaines parties de la politique de l'eau peuvent être décentralisées lorsque la gestion de l'eau exige des solutions différentes dans les diverses régions d'un pays.

Beaucoup d'autres organismes peuvent jouer un rôle dans la mise en œuvre de la politique et de la structure de gestion, comme les offices de l'eau, les comités pour les services de distribution d'eau, les administrations des services d'eau, les parties intermédiaires, etc. En outre, des organismes à l'extérieur du secteur public peuvent jouer un rôle important dans les services relatifs à l'eau. Par exemple, dans certains pays, la distribution d'eau propre à la population est une activité confiée à des entreprises du secteur privé.

Pour surveiller la mise en œuvre des politiques et veiller à l'observation des normes qui ont été établies par les décideurs, il peut y avoir divers intervenants comme des organismes d'application de la loi, des services d'inspection, des services spécialisés de surveillance et des instituts de recherche.

Tous ces intervenants importants ont un rôle à jouer dans la gestion de l'eau et les ISC peuvent être appelées à en faire la vérification. Par conséquent, ces organismes peuvent être les groupes visés par les recommandations des ISC. Le rôle des ISC peut toutefois être limité en ce sens qu'elles ne sont pas toutes en mesure de faire la vérification d'organismes qui ne relèvent pas du champ de compétence du gouvernement central. Tout dépend du mandat de chacune des ISC.

3.3 Moyens d'action relatifs à l'eau

Les principaux intervenants dans la gestion publique de l'eau ont à leur disposition plusieurs moyens d'action.

Politique générale de l'eau

En premier lieu, à l'échelon du gouvernement central, une politique générale de gestion de l'eau peut être formulée, et inclure notamment des objectifs généraux, des buts et des stratégies. La politique de l'eau établit un plan d'action général. Les dispositions législatives et les organismes chargés de les appliquer y sont définis. On peut aussi retenir des principes comme celui du « pollueur payeur ». Une politique de l'eau doit transmettre des messages clairs à la population et aux partenaires qui ont pour tâche de la mettre en œuvre.

Les ISC peuvent examiner la politique générale de l'eau et ses éléments, notamment la formulation des buts, les moyens d'action, la répartition des tâches, les ententes de gestion entre le gouvernement et les organismes d'exécution ou les autres niveaux administratifs, et le respect des conventions internationales.

Le prix de l'eau

Comme l'eau est importante pour la vie et la santé humaine et pour le développement

économique, elle est fournie à prix subventionné ou gratuitement dans de nombreux pays. Si l'eau est gratuite ou offerte à prix subventionné, elle est à la disposition des segments même les plus pauvres de la société. Mais cela peut aussi favoriser le gaspillage de l'eau et aboutir à un résultat pervers, c'est-à-dire que beaucoup de pauvres ne disposent pas d'eau propre à prix raisonnable parce que ceux qui en ont à leur disposition en utilisent plus que ce dont ils ont besoin. Il arrive que les prix soient différents selon les groupes d'utilisateurs. Par exemple, ceux qui en utilisent beaucoup, comme le secteur agricole, peuvent obtenir de l'eau à un prix relativement faible. Si un prix réaliste est attribué à l'eau, les utilisateurs sont davantage sensibilisés à la valeur réelle de la ressource et des réseaux de distribution. Les ISC pourraient faire la vérification des effets de l'attribution d'un prix à l'eau ou des politiques de subventionnement. Elles pourraient s'intéresser aux effets secondaires de l'attribution d'un prix ou de subventions.

Législation sur l'eau

La législation sur l'eau est un moyen d'action important que les pouvoirs publics peuvent utiliser pour établir des normes de gestion de l'eau, ainsi que de qualité et d'utilisation de l'eau. Voici des aspects qui pourraient être pris en compte dans les lois : droits de propriété, approvisionnement en eau et utilisation de l'eau, lutte contre la pollution, irrigation, loisirs, pêche et transport maritime. En outre, les rôles des organismes d'exécution pourraient être définis et la répartition des tâches et des responsabilités pourrait être établie. Un volet important de la législation sur l'eau est la réglementation des entreprises de distribution d'eau. Les ISC pourraient comparer la situation existante avec la situation prévue telle qu'elle est décrite dans la législation.

Permis

Le gouvernement central ou les administrations locales pourraient aussi utiliser comme instrument l'attribution de permis d'eau, par exemple pour l'utilisation des eaux souterraines et de surface et pour le rejet de substances polluantes par les agriculteurs ou les entreprises. Bien sûr, l'attribution de permis doit respecter la politique générale de gestion de l'eau qui a été établie à l'échelon central. Les permis pourraient être assortis de droits. Il faut aussi s'assurer que les titulaires de permis se conforment aux règles et aux normes, sans quoi ils s'exposeraient à des conséquences, comme des amendes ou la suspension des activités jusqu'à ce que les correctifs nécessaires soient apportés. Mais il faut aussi que le fonctionnement général du système soit surveillé pour déterminer s'il atteint les objectifs qui ont été établis à l'échelle nationale. Les ISC pourraient vérifier, par exemple, l'accessibilité des renseignements à l'échelon central en vue de déterminer si les buts ont été atteints.

Inspection et application de la loi

Les règles, les règlements et les normes qui sont établis doivent être appliqués. Par exemple, il faut intenter des poursuites en cas d'infractions aux règles interdisant la pollution des fleuves, des rivières et des lacs par des déversements illégaux. Le gouvernement central ou les administrations locales pourraient mettre en place des organismes spécialisés, comme des services d'inspection, qui surveillent l'application de la loi et peuvent intenter des poursuites. Les ISC pourraient déterminer dans quelle mesure ces fonctions sont remplies, ainsi que l'efficacité et l'efficacité du travail de ces organismes.

Frais et amendes

Les amendes peuvent être un instrument visant à garantir le respect des permis et de la législation. Elles peuvent être très efficaces, par exemple dans les cas où les pollueurs

obtiennent des avantages financiers s'ils contreviennent aux lois ou aux règlements. Par exemple, une entreprise pourrait jeter les déchets dans un cours d'eau au lieu de payer les frais nécessaires pour les éliminer de manière à protéger l'environnement. On peut aussi faire payer aux pollueurs les coûts de la purification de l'eau et/ou les coûts du système de permis. À titre de mécanisme visant la prévention de la pollution de l'eau, certains pays — par exemple, la Pologne — imposent des frais pour le déversement de déchets dans l'eau ou sur des terrains. Le montant des frais et des amendes dépend du type de matières trouvées dans les déchets, de leur état et de leur quantité. Les ISC pourraient faire la vérification des mécanismes de collecte des frais et des amendes, de même que de l'utilisation des sommes ainsi recueillies.

Investissements dans l'infrastructure

La collecte, l'entreposage, le traitement et la distribution de l'eau, et les mesures à prendre relativement aux phénomènes naturels liés à l'eau, comme les inondations et la sécheresse, exigent souvent des infrastructures. Les pouvoirs publics pourraient subventionner des projets d'infrastructure d'intérêt public ou même les payer complètement. Les barrages sont un exemple d'infrastructure pour l'approvisionnement en eau des villes et des exploitations agricoles et pour la production d'électricité, et ils procurent des avantages comme la prévention des inondations et la navigation. Il y a aussi des infrastructures de base comme les réseaux d'égout, les usines de traitement des eaux, les réseaux d'hygiène publique et les aménagements pour la prévention des inondations. Les ISC pourraient s'assurer de la régularité des fonds publics ainsi dépensés et de l'efficacité de ces types de mesures.

Recherche scientifique

Les pouvoirs publics peuvent stimuler la recherche scientifique et le développement technologique en subventionnant des programmes, des instituts scientifiques ou des initiatives du secteur privé. La bonne gestion des ressources en eau doit être fondée sur un ensemble de connaissances scientifiquement solides au sujet des problèmes de l'eau, de leurs causes et de leurs effets. Une commission consultative scientifique pourrait être établie pour donner des avis sur les besoins et les priorités des programmes. En outre, la coopération internationale pourrait faire partie intégrante de la stratégie visant à établir des systèmes de collecte de données et de renseignements. Les ISC pourraient chercher à savoir si l'information scientifique à la disposition des décideurs est utile et est utilisée à bon escient.

Communication d'information au public

Dans leur stratégie visant à trouver une solution aux problèmes relatifs à l'eau, les pouvoirs publics pourraient aussi sensibiliser davantage la population à des questions telles les pressions exercées sur les ressources nationales en eau, la prévention de la pollution, les aspects relatifs à la santé, ou l'utilisation durable de l'eau. Ils pourraient avoir comme objectif de stimuler les bons comportements favorisant la gestion durable de l'eau. Ils pourraient notamment faire en sorte que la population puisse prendre connaissance de l'information sur la quantité et la qualité des ressources en eau, par exemple par la publication de rapports sur l'état de l'environnement. Dans leurs vérifications, les ISC pourraient déterminer si l'information publique est suffisante et fiable, et si les programmes visant à sensibiliser le public aux problèmes de l'eau sont efficaces. Elles pourraient aussi encourager les bons comportements à ce sujet.

Surveillance et évaluation

La surveillance et l'évaluation sont des moyens importants dont disposent les pouvoirs

publics pour s'assurer de l'application de leurs politiques et de la mise en œuvre des programmes. Les systèmes de surveillance peuvent comprendre divers types et niveaux d'information, par exemple sur l'état de l'environnement, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un plan, sur la mise en œuvre des moyens d'action, sur le respect des lois et des règlements relatifs à l'environnement, ainsi que sur les résultats et les effets des moyens d'action. Pour être transparents et être en mesure de rendre des comptes, les pouvoirs publics peuvent indiquer dans leurs plans et leurs programmes quels indicateurs de rendement ils ont retenus, de même que les dispositions prises pour l'évaluation.

Dans leurs vérifications, les ISC pourraient chercher à savoir si les évaluations et les renseignements obtenus par la surveillance peuvent être consultés facilement et sont fiables. Elles pourraient aussi déterminer si l'information est bien utilisée par les décideurs pour améliorer les programmes, le cas échéant.

3.4 Conclusions

Les problèmes relatifs à la qualité de l'eau et à la quantité d'eau sont jugés prioritaires dans le monde entier. Tous les gouvernements ont probablement déjà formulé une forme quelconque de politique sur l'eau pour résoudre leurs propres problèmes. Il y a beaucoup d'organismes publics qui interviennent dans ce domaine. Les instruments de gestion de l'eau utilisés par ces organismes sont de bons points de départ pour la vérification par les ISC. La méthode traditionnelle utilisée par les ISC peut contribuer à l'amélioration de la qualité de la gestion de l'eau : les fonds publics devraient être dépensés selon les règles et doivent être utilisés avec efficacité et efficacité.

Les questions relatives à l'eau ont des causes et des répercussions transfrontalières. Pour s'attaquer à ces problèmes internationaux, tous les pays touchés doivent concerter leurs efforts. À cette fin, des conventions internationales peuvent être conclues. Le prochain chapitre traite des conventions internationales relatives à la gestion de l'eau.

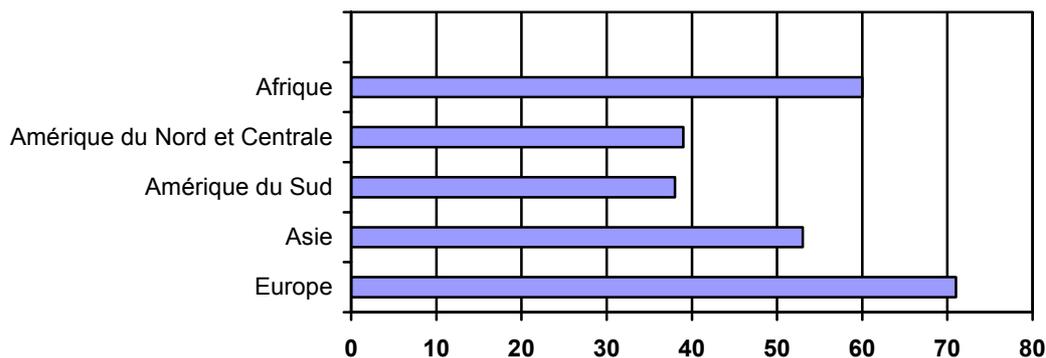


4 Conventions et organisations internationales relatives à l'eau

4.1 Introduction

Il existe de nombreuses conventions internationales qui touchent à l'eau. Ces conventions contiennent des obligations que doivent respecter les États membres, de sorte que les ISC peuvent s'en inspirer pour établir leurs critères de vérification. Pour donner une idée de la pertinence des conventions internationales, le présent document donne une sélection des principales conventions internationales sur les questions relatives à l'eau. Outre ces conventions, un certain nombre d'organisations et de programmes internationaux pouvant intéresser les ISC sont énumérés. La pertinence de la coopération internationale sur les questions relatives à l'eau est illustrée à la figure 4.1, qui montre que 261 bassins fluviaux sont partagés par au moins deux pays.

Figure 4.1 : Nombre de bassins fluviaux internationaux



Source : Wolf et coll., 1999, dans Geo 3, PNUF, 2002.

4.2 Conventions sur l'environnement

Il sera question, dans cette partie, des conventions internationales sur l'environnement les plus importantes relatives à l'eau. Outre ces conventions, il existe un grand nombre d'ententes régionales et internationales. Lors de la préparation d'une vérification, il est souhaitable de faire un inventaire plus poussé des obligations internationales sur le sujet et le pays en question. On peut se renseigner sur ces conventions dans le site Web (<http://sedac.ciesin.org/entri/index.html>). Ce site du Consortium for International Earth Science Information Network (CIESIN) contient un registre des traités sur l'environnement (Register of Environmental Treaties (ENTRI)), qui contient des renseignements sur un grand nombre de conventions, le texte intégral des conventions, les parties qui les ont ratifiées et les dates d'entrée en vigueur. On trouve dans ce registre un grand nombre de conventions portant sur des questions relatives à l'eau (tableau 4.1).

Tableau 4.1 Nombre de conventions internationales relatives à l'eau

Sujet	Nombre de conventions
Conservation et gestion des ressources en eau	20
Désertification	6
Qualité et pollution de l'eau de mer	91
Conservation et gestion des ressources marines	32
Gestion des pêches et utilisation du poisson exploitable	54

Pour ce qui est de l'eau potable, des eaux souterraines et des nappes aquifères, ainsi que de l'utilisation agricole de l'eau (irrigation), il n'existe pas de conventions internationales mondiales. La pollution de l'eau est un aspect important de presque toutes les conventions mentionnées ci-après. Nous n'avons toutefois pas trouvé de conventions internationales générales portant spécifiquement sur la pollution de l'eau.

Les conventions internationales sont un bon point de départ pour la coopération entre les ISC. Cette coopération procure d'excellentes possibilités de partager les connaissances et de renforcer la capacité de l'institution, non seulement pour ce qui est des méthodes et des techniques de vérification, mais aussi de la façon dont la convention est mise en œuvre dans les pays voisins. On peut ainsi mieux comprendre l'objet de la vérification.

Pour faciliter la vérification des conventions internationales sur l'environnement, le Groupe de travail a élaboré certains guides et directives sur le processus de vérification, les méthodes de vérification et la sélection des conventions internationales sur l'environnement :

- Guide de l'INTOSAI : « Méthodes de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords écologiques » (1998);
- Document du Groupe de travail sur le contrôle des accords internationaux en matière d'environnement (2001);
- Guide de l'INTOSAI intitulé « Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental » (2001).

Ces documents et d'autres renseignements utiles sont affichés sur le site Web du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI : www.environmental-auditing.org¹⁷.

Milieu marin

Les conventions internationales les plus importantes sur la pollution marine sont les suivantes :

- La *Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires* (MARPOL 1973/1978) et ses annexes. Cette convention a pour objectif la prévention de la pollution par les navires. Les annexes portent sur diverses sources de pollution.

¹⁷ Les documents de l'INTOSAI sont disponibles en anglais, en allemand, en français, en espagnol et en arabe. Le document du Groupe de travail sur le contrôle des accords internationaux est disponible en anglais et en espagnol.

- La Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC), qui porte sur la coopération dans les cas de pollution.

Pour ce qui est de la pêche maritime, il existe également un grand nombre de conventions internationales. Mentionnons à titre d'exemple la *Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer* (1958). Cette convention a pour objectif de résoudre les problèmes découlant de la conservation des ressources vivantes en haute mer par la coopération internationale, compte tenu du fait que, avec le développement des techniques modernes, certaines de ces ressources risquent d'être surexploitées.

Outre ces conventions internationales, il y a d'autres conventions pour presque chaque région maritime, océanique ou marine. Celles-ci peuvent porter sur la prévention de la pollution, la protection de la biodiversité et des ressources marines, la coopération en cas d'urgence et de pollution, et les pêches. Mentionnons à titre d'exemple la *Convention sur la prévention de la pollution marine d'origine tellurique* (OSPAR, 1974) dans la région de l'Atlantique et la *Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre* (1981).

Fleuves, rivières et lacs

La *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux* (1992) est une convention internationale. Elle vise à renforcer les mesures nationales pour la protection et la gestion écologique des eaux de surface et souterraines transfrontalières. Les parties à la Convention sont tenues de prévenir, de limiter et de réduire la pollution de l'eau, qu'elle soit de source ponctuelle ou non. Le *Protocole sur l'eau et la santé* a été adopté en 1999 dans le cadre de cette convention.

Il existe aussi un certain nombre de conventions internationales ayant une envergure régionale sur les problèmes de l'environnement et sur la gestion de l'eau. Elles portent sur des entités géographiques déterminées comme des fleuves et des rivières, des lacs et des bassins hydrographiques. Mentionnons à titre d'exemple les conventions sur le Danube, sur le Rhin, sur le Mékong, sur le Sénégal, sur le Rio Pilcomayo, sur le réseau du fleuve Zambèze, sur le lac de Constance et sur le lac Victoria. Souvent, ces conventions régionales sont un bon point de départ pour les vérifications par les ISC.

Eau potable et hygiène publique

En septembre 2002, au cours du Sommet mondial à Johannesburg, en Afrique du Sud, un accord a été conclu entre les ministres de l'Afrique en vue de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population du continent qui n'a pas accès à l'eau et à des services d'hygiène publique.

Valeur naturelle et biodiversité des écosystèmes aquatiques

Il existe une importante convention internationale, soit la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* (1972). Cette convention reconnaît l'obligation de chaque État signataire de veiller au recensement, à la protection, à la conservation, à la présentation et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel sur son territoire. Pour protéger le patrimoine culturel et naturel d'une valeur universelle exceptionnelle, le Comité du patrimoine mondial intergouvernemental a

été établi au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

La *Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine* (1971) impose aux États membres l'obligation de protéger et de conserver les zones humides, compte tenu des fonctions écologiques fondamentales des terres humides, et de leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. Les États membres ont notamment pour obligation de désigner au moins une terre humide devant figurer sur la liste des terres humides d'importance internationale, de prendre en compte leurs responsabilités internationales pour la conservation, la gestion et l'utilisation judicieuse des stocks de sauvagine, et d'établir des réserves naturelles de terres humides.

La *Convention des Nations Unies sur la biodiversité* (CNUB, 1992) est un accord mondial ayant trois buts principaux : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des éléments et le partage des avantages découlant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques d'une manière juste et équitable. Le programme de travail sur la biodiversité des écosystèmes des eaux intérieures vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de la Convention au lieu de captage des eaux, dans les bassins hydrographiques et dans les bassins fluviaux, avec la méthode écosystémique à l'échelle nationale, régionale et mondiale, notamment par des activités d'évaluation et de surveillance et par le renforcement d'un environnement favorable à la biodiversité.

Événements exceptionnels : sécheresse et inondations

Il existe un accord international important sur la désertification et la sécheresse, soit la *Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique*, signé en septembre 1994. Son objectif, qui a été agréé par 113 pays, est de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, et ce par des mesures efficaces à tous les niveaux, favorisées par des accords de coopération internationale et de partenariat. La Convention comporte des obligations pour les pays touchés, de même que pour les pays développés membres de la Convention.

Malgré tous les efforts, la lutte contre la désertification et la sécheresse n'a pas eu vraiment de succès. Par conséquent, en mars 2002, 179 gouvernements se sont entendus sur l'*Annexe 5* de la Convention sur la lutte contre la désertification. Cette convention vise à promouvoir des mesures efficaces par des programmes locaux novateurs et l'appui de partenariats internationaux. Les pays touchés par la désertification doivent mettre en œuvre la Convention par l'élaboration et l'exécution de programmes d'action à l'échelle nationale, régionale et infrarégionale. Les critères de préparation de ces programmes sont exposés dans cinq « annexes de mise en œuvre régionales » à la Convention : Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Nord de la Méditerranée, Europe centrale et de l'Est.

Indirectement, la *Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* et le *Protocole de Kyoto* peuvent être associés à ce sujet : les changements climatiques pourraient avoir un effet sur la répartition de l'eau dans le monde, et causer des sécheresses et des inondations. La Convention sur les changements climatiques établit un « objectif ultime » de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans

l'atmosphère à un niveau qui préviendrait l'ingérence anthropogénique (causée par l'homme) dangereuse sur le système climatique.

4.3 Organismes et programmes internationaux

Il existe, pour la plupart des conventions internationales, un secrétariat ou un bureau de coordination. La plupart des secrétariats recueillent et publient beaucoup de renseignements utiles, par exemple au sujet de la façon dont la convention doit être interprétée et mise en œuvre, de même que sur les résultats obtenus par les États membres. Les secrétariats s'occupent aussi de la surveillance et de l'évaluation, de même que de l'organisation de la « Conférence des Parties ». La plupart des secrétariats offrent des avis sur la mise en œuvre de la convention et certains peuvent même conseiller et aider activement les États membres à leur demande. Pour les ISC, ces secrétariats peuvent être une source d'information très utile lors de la préparation et de l'exécution d'une vérification.

Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), il existe un *Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau* (PMEE). Il s'agit d'un effort global de 23 organismes et commissions de l'ONU qui s'intéressent à l'eau douce et qui s'occupent de suivre les progrès réalisés par rapport à des cibles relatives à l'eau dans des domaines comme la santé, les aliments, les écosystèmes, les villes, l'industrie, l'énergie, la gestion des risques, l'évaluation économique, le partage des ressources et la gouvernance. On a confié au PMEE la tâche de faire rapport périodiquement à la collectivité internationale au sujet de l'état de la ressource. Le premier rapport de développement sur l'eau dans le monde, *L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie*, a été publié en mars 2003. On y trouve les contributions de chacun des organismes, ainsi que des tableaux par pays et sept études de cas pilotes de bassins hydrographiques représentant des milieux socio-économiques et environnementaux différents. Des renseignements au sujet de chaque organisme partenaire, du programme d'évaluation et des études de cas figurent sur le site Web du PMEE (www.unesco.org/water/wwap).

Tous ces organismes ont des activités et des programmes relatifs à l'eau et à l'environnement. Souvent, ces programmes prévoient le soutien des gouvernements nationaux dans l'élaboration de leur politique sur l'environnement en procurant aux autorités nationales et/ou régionales de l'information et des conseils pratiques. Cela peut intéresser particulièrement les pays en développement. Ces organismes sont aussi actifs dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation. L'information que possèdent les organismes internationaux peut être utile également aux ISC et, dans leur vérification, les ISC peuvent déterminer si leur gouvernement fait bon usage des possibilités qu'offrent ces organismes et ces programmes internationaux.

Voici quelques exemples d'activités et de programmes élaborés par le *Programme des Nations Unies pour l'environnement* (PNUE) :

- Le *Projet Barrages et Développement* du PNUE vise à promouvoir un dialogue en vue d'améliorer la prise de décision, la planification et la gestion des barrages et leurs solutions de remplacement. Il se fonde sur les valeurs fondamentales et les priorités stratégiques de la Commission mondiale des barrages.

- Le *Programme d'action mondiale pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres* du PNUE, qui vise à prévenir la détérioration de l'environnement marin en raison des activités sur la terre ferme.
- Le *Plan d'action pour la Méditerranée* du PNUE cherche à protéger l'environnement et à favoriser le développement dans la mer Méditerranée. Ce plan porte sur la gestion des zones côtières, l'évaluation et le contrôle de la pollution, la protection des écosystèmes et la conservation de la biodiversité.
- Soixante-neuf pays au total partout dans le monde participent au « *Programme de surveillance de la qualité de l'eau douce du système mondial de surveillance continue de l'environnement* » du PNUE. Il s'agit d'un programme sur les sciences de l'eau comportant de nombreux volets, qui vise l'étude des questions relatives à la qualité de l'eau douce partout dans le monde. Ces activités principales sont la surveillance, l'évaluation et le renforcement des capacités. Le programme offre un *Atlas numérique annoté de la qualité de l'eau dans le monde*, qui comprend des données sur la qualité de l'eau dans 84 grands bassins fluviaux.

Voici des exemples d'activités et de programmes élaborés par le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) :

- Le PNUD et l'*Organisation maritime internationale* (OMI) ont mis en place le *Partenariat pour la gestion de l'environnement dans les mers de l'Asie de l'Est* (PEMSEA). La gestion côtière intégrée est l'un des volets importants du programme.
- Le *Programme de gestion durable de l'eau* du PNUD s'occupe de l'élaboration de stratégies mondiales et régionales pour la gestion durable des eaux. Les objectifs de développement du PNUD pour le millénaire, c'est-à-dire la réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile, comportent également deux objectifs précis relatifs à l'eau. En premier lieu, d'ici l'année 2015, réduire de moitié la proportion des gens qui sont incapables d'obtenir ou d'acheter de l'eau potable salubre; en deuxième lieu, mettre un frein à l'exploitation non durable des ressources en eau par l'élaboration de stratégies de gestion de l'eau à l'échelle nationale, régionale et locale, afin de favoriser à la fois l'accès équitable et la suffisance des approvisionnements.
- Le PNUD a établi le *Centre de développement des terres arides* pour aider les pays touchés par la désertification et la sécheresse à mettre en œuvre de la *Convention sur la lutte contre la désertification*. Le Centre procure de l'aide aux pays sous la forme de conseils stratégiques, de soutien technique, d'établissement d'une capacité institutionnelle, etc.

L'*Organisation pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO) des Nations Unies est chargée du Programme international de recherche technologique en matière d'irrigation et de drainage (IPTRID). Ce programme, financé à l'échelle internationale, vise à promouvoir les technologies et la recherche dans le domaine de l'irrigation et du drainage dans les pays en développement et par ces pays. Il a comme objectifs d'améliorer les technologies et la gestion en vue d'accroître la production de denrées alimentaires et agricoles, d'améliorer la

salubrité des aliments et de contribuer à l'élimination de la pauvreté, compte tenu des besoins de l'environnement.

Pour en savoir davantage au sujet des organisations et des projets internationaux, de même que sur les conventions internationales, consultez le Portail de l'eau de l'UNESCO (www.unesco.org/water/). Dans ce site, il est possible de trouver facilement les sites Web des conventions (et de leurs secrétariats) et des bureaux régionaux des organisations internationales de l'ONU. Pour connaître les coordonnées générales des organisations internationales, voir à la fin de l'annexe 2.

4.4 Conclusions

Pour ce qui est des questions relatives à l'eau, il existe plusieurs conventions internationales. Les conventions mondiales et régionales comportent des obligations que doit respecter chaque État membre, de sorte que l'ISC peut s'en inspirer pour établir ses critères de vérification. Par conséquent, ces conventions internationales peuvent être un bon point de départ pour les vérifications par les ISC.

Pour faciliter la vérification des conventions internationales sur l'environnement, le Groupe de travail a élaboré des guides et des directives sur le processus de vérification, les méthodes de vérification et la sélection des conventions internationales sur l'environnement. Ces guides et directives sont tous applicables à la vérification des questions relatives aux politiques de l'eau, et figurent sur le site Web (www.environmental-auditing.org).

Les conventions internationales portent sur les problèmes relatifs à l'eau qui sont communs à plus d'un pays, par exemple ceux touchant l'environnement marin, les fleuves, les rivières et les lacs, la valeur naturelle et la biodiversité des écosystèmes aquatiques, ainsi que la sécheresse et la désertification. Il est préférable de communiquer avec le secrétariat de ces conventions pour la préparation d'une vérification relative à une convention internationale.

En outre, les organisations internationales qui font partie du cadre des Nations Unies, comme le PNUE, le PNUD, l'UNESCO et la FAO élaborent des programmes internationaux sur l'eau, notamment des programmes de surveillance et des évaluations. Les secrétariats des différentes conventions internationales et les organisations internationales de l'ONU peuvent fournir des renseignements utiles à la fois aux gouvernements et aux ISC. Un bon point de départ pour la recherche d'information sur Internet est le Portail sur l'eau dans le monde.

Pratiques des ISC pour la vérification des politiques et des programmes relatifs à l'eau



5 Aperçu des vérifications de l'eau effectuées par les ISC

5.1 Introduction

Dans les parties précédentes du présent document, nous avons décrit les questions relatives à l'eau qui ont une portée mondiale et nous avons analysé le rôle des gouvernements et la fonction des conventions internationales sur l'eau. Le troisième volet du document porte sur les travaux de vérification effectués par les ISC dans ce domaine au cours des dernières années.

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI a réuni de l'information sur les vérifications environnementales qui ont été effectuées par les ISC du monde entier, au moyen de trois enquêtes¹⁸. Nous avons ainsi constitué une base de données sur les vérifications environnementales effectuées au cours de la période de 1993 à 2000. Dans ce chapitre, nous présentons les pratiques les plus avancées de vérification des questions portant sur l'eau, que nous avons recensées grâce à une analyse de cette base de données. Le chapitre 6 donne un aperçu thématique plus qualitatif.

Pour ce qui est de la base de données, deux remarques s'imposent. Premièrement, la base de données ne présente pas un tableau complet des vérifications qui ont été effectuées; elle contient de l'information uniquement sur les vérifications effectuées par les ISC qui ont participé à au moins une enquête du Groupe de travail¹⁹. Deuxièmement, les vérifications portaient parfois sur plus d'un sujet. Par exemple, une vérification de l'information stratégique du ministère de l'environnement pouvait comprendre plusieurs sujets touchant l'environnement. Le présent chapitre traite de toutes les vérifications qui avaient une composante environnementale, des vérifications portant uniquement sur l'eau jusqu'aux vérifications environnementales générales.

5.2 Faits et chiffres

Il est relativement courant que des ISC mènent des vérifications de questions relatives à l'eau. L'analyse de la base de données environnementales montre que la moitié des ISC ont effectué, en moyenne, six vérifications de questions relatives à l'eau de 1993 à 2000. Au

¹⁸ Les résultats de ces enquêtes ont été publiés dans « Résultats de l'enquête sur le contrôle écologique tenue en 1993 », 1993, « Résultats du deuxième questionnaire sur le contrôle écologique », 1997, « Résultats de la 3e enquête sur le contrôle écologique », 2001.

¹⁹ 131 des 180 ISC membres de l'INTOSAI ont répondu à au moins une enquête; 110 ISC ont répondu à la troisième enquête en 2000.

cours de cette période, 378 vérifications comptant au moins une composante sur l'eau ont été réalisées par 66 des 131 ISC de la base de données.

Le tableau 5.1 montre que l'eau douce est le thème de la majorité des vérifications. Il est clair que la division en deux catégories — l'eau douce et l'eau salée — qui était prévue dans l'enquête, est trop vaste aux fins du présent document.

Tableau 5.1 Thèmes des vérifications de 1993 à 2000

Thème	Rapports de vérification	Pourcentage
Eau douce	305	81
Eau salée	34	9
Eau douce et salée	39	10
Total	378	100

Nous avons donc réparti les vérifications suivant des catégories plus précises en fonction des titres des rapports, comme le montre le tableau 5.2. Ce tableau montre que les fleuves, les rivières et les lacs constituent le thème qui est vérifié le plus souvent, suivi par les eaux usées et les eaux d'égout, et enfin par l'eau potable. Cependant, la plupart des vérifications traitent de l'eau dans une perspective plus vaste. Il s'agit, par exemple, de vérifications sur la protection de l'environnement en général, des ministères de l'environnement et des organismes environnementaux. La plupart des vérifications portant sur d' « autres thèmes » sont axées sur les aspects environnementaux de projets d'infrastructure et d'activités économiques.

Table 5.2 Répartition par thème des vérifications de l'eau *

Thèmes	Rapports de vérification	Pourcentage
Pollution marine	18	5
Fleuves, rivières et lacs	53	14
Eau souterraine	6	2
Eau potable	32	8
Utilisation agricole	4	1
Biodiversité	1	0
Dégradation et pollution	25	7
Pollution industrielle	10	3
Pollution agricole	4	1
Eaux usées et eaux d'égout	42	11
Sécheresse	0	0
Inondations	5	1
Perspective plus vaste	131	35
Autres thèmes	73	19
Total	378	100

* Un rapport peut faire partie de plus d'une catégorie.

Dans le domaine de l'eau, les ISC effectuent généralement plus de vérifications de rendement que de vérifications de régularité. On associe couramment les deux types de vérification (voir le tableau 5.3)²⁰.

Tableau 5.3 Type de vérifications de l'eau

Type de vérification	Rapports de vérification	Pourcentage
Rendement	141	37
Régularité	54	14
Les deux	183	48
Total	378	100

Le tableau 5.4 montre que les types les plus courants de vérifications de gestion de l'eau sont les vérifications de la conformité ou du respect des lois et règlements nationaux dans le domaine de l'environnement et les vérifications de la mise en œuvre de programmes environnementaux.

Tableau 5.4 Types les plus courants de vérifications de rendement portant sur l'eau *

Type de vérification	Rapports de vérification
Politiques environnementales	43
Mise en œuvre de programmes environnementaux	160
Impacts ou effets de programmes environnementaux existants	84
Impacts ou effets de programmes environnementaux proposés	28
Effets environnementaux de programmes non environnementaux	80
Respect par les ministères ou autres organismes gouvernementaux des lois et règlements nationaux dans le domaine de l'environnement	173
Respect par le gouvernement de ses obligations internationales	45
Systèmes de gestion environnementale du gouvernement	73

* Un rapport peut faire partie de plus d'une catégorie.

Même s'il faut tenir compte du fait que le tableau 5.5 est quelque peu biaisé étant donné que le taux de réponse aux enquêtes du Groupe de travail varie d'une région à l'autre, on peut affirmer, sans risque d'erreur, que les ISC des régions de l'OLACEFS et de l'EUROSAI en général sont les plus actives de la communauté de l'INTOSAI dans le domaine de la vérification de l'eau.

²⁰ On a tenu pour acquis que la catégorie "les deux" était biaisée. On a supposé qu'une partie des vérifications de cette catégorie étaient des vérifications du rendement, et une autre, des vérifications de la régularité. On ne peut établir l'importance du biais.

Tableau 5.5 ISC qui ont effectué des vérifications de l'eau, par région

Région	Nombre total d'ISC		ISC qui ont effectué des vérifications de l'eau	
	ISC		ISC	% des ISC de la région
EUROSAI	41		26	63
ASOSAI	32		17	53
ARABOSAI	19		9	47
AFROSAI	49		7	15
CAROSAI	14		0	0
OLACEFS	20		13	65
SPASAI	13		2	15
AUCUNE RÉGION *	12		2	17
INTOSAI au total **	180		66	37

* ISC qui ne sont pas membres d'une organisation régionale de l'INTOSAI

** Certaines régions de l'INTOSAI se recoupent : certains membres de l'ARABOSAI sont aussi membres de l'AFROSAI ou de l'ASOSAI; certains membres de l'ASOSAI sont aussi membres de la SPASAI ou de l'EUROSAI.

Ce sont les ISC de l'EUROSAI qui vérifient le plus souvent les questions stratégiques liées au milieu marin, tant en termes absolus que relatifs. Selon les tableaux 5.5 et 5.6, on constate aussi que les ISC du Canada et des États-Unis, et celles des régions de l'EUROSAI et de l'OLACEFS, ont effectué en moyenne plus de vérifications de l'eau par ISC.

Tableau 5.6 Rapports de vérification de l'eau, par thème et région

Région	Eau salée		Eau douce		Les deux		Total	
	Rapports de vérification	%						
EUROSAI	22	55	153	47	25	63	200	50
ASOSAI	8	20	57	18	8	20	73	18
ARABOSAI	1	3	16	5	0	0	17	4
AFROSAI	2	5	10	3	1	3	13	3
CAROSAI	0	0	0	0	0	0	0	0
OLACEFS	6	15	63	19	5	13	74	18
SPASAI	0	0	5	2	1	3	6	1
AUCUNE RÉGION*	1	3	20	6	0	0	21	5
INTOSAI au total **	40	100	324	100	40	100	404	100

* ISC qui ne sont pas membres d'une organisation de l'INTOSAI; dans ce tableau, il s'agit du Canada et des États-Unis.

** Certaines régions de l'INTOSAI se recoupent : certains membres de l'ARABOSAI sont aussi membres de l'AFROSAI ou de l'ASOSAI; certains membres de l'ASOSAI sont aussi membres de la SPASAI ou de l'EUROSAI.

Mesurer les effets de l'adoption, en 1996, de l'eau comme thème central par le Groupe de travail sur la vérification environnementale est souhaitable mais difficile. Le tableau 5.7

indique clairement que les membres du Groupe de travail ont effectué beaucoup plus de vérifications de l'eau que les ISC qui n'en sont pas membres²¹.

Tableau 5.7 ISC qui ont effectué des vérifications de l'eau, selon qu'elles appartiennent ou non au GTVE

État	Nombre total d'ISC	ISC qui ont effectué des vérifications de l'eau	
	ISC	ISC	% de toutes les ISC
Membre du GTVE	36	30	83
Non membre du GTVE	144	36	25
INTOSAI au total	180	66	37

La base de données ne permet pas d'établir de relation de cause à effet entre l'adoption du thème central et le nombre de vérifications qui ont été effectuées depuis 1996 (tableau 5.8). Cependant, depuis 2000, un certain nombre de vérifications conjointes ou coordonnées portant sur l'eau ont été effectuées (ou sont en train d'être effectuées). Elles ont fait intervenir de nombreuses ISC et ont été réalisées à l'instigation de membres du Groupe de travail. En Europe, la vérification de la Convention d'Helsinki pour la région de la mer Baltique sur la pollution marine a été effectuée par huit pays. Huit ISC effectuent aussi actuellement une vérification de la pollution marine faite par les navires. Quant aux vérifications de l'eau douce, cinq pays mènent une vérification sur le Danube. L'ISC du Canada et celle des États-Unis ont mené une vérification de l'eau de ballast des Grands Lacs.

Tableau 5.8 Nombre de rapports de vérification sur l'eau produits par année

Année	Toutes les ISC		Membres du GTVE	
	Rapports de vérification	Pourcentage	Rapports de vérification	Pourcentage
1991*	5	1	0	0
1992*	3	1	0	0
1993	40	11	21	12
1994	36	10	20	11
1995	39	10	19	11
1996	80	21	37	21
1997	54	14	23	13
1998	39	10	12	7
1999	52	14	30	17
2000	30	8	17	9
Total	378	100	179	100

* Non incluses officiellement des les enquêtes du Groupe de travail.

²¹ Le taux de réponse aux enquêtes par les membres du GTVE est plus élevé, mais comme le taux de réponse est généralement élevé, cela ne peut expliquer qu'une petite portion de la différence entre les niveaux qu'illustre le tableau 5.6.

5.3 Conclusions

Divers intervenants du secteur public, du gouvernement national aux municipalités et aux entreprises du secteur privé, sont responsables de différents aspects de l'eau. Chaque ordre de gouvernement a des plans et des programmes dans ce domaine, qui constituent de bons points de départ pour les vérifications. Les ressources financières affectées aux programmes et les mesures ayant trait à l'eau sont également de bons points de départ. Au cours des dernières années, de nombreuses ISC ont effectué des vérifications portant sur l'eau.

À l'échelon national ou régional, on effectue des vérifications de la régularité et du rendement qui portent sur l'eau. Les vérifications effectuées le plus fréquemment sont les suivantes :

- respect par les ministères, les municipalités ou d'autres organismes des lois et règlements nationaux dans le domaine de l'environnement;
- mise en œuvre des programmes environnementaux;
- évaluation des impacts ou des effets des programmes environnementaux nationaux en place;
- effets des programmes non environnementaux;
- systèmes de gestion environnementale des gouvernements.

Selon le mandat de l'ISC, il est aussi possible de commencer par la politique environnementale générale en matière de gestion de l'eau et l'évaluation des impacts ou des effets des programmes environnementaux nationaux proposés. Un autre bon point de départ souvent utilisé est le respect des conventions internationales environnementales portant sur l'eau.

Les thèmes des vérifications varient de région en région, selon les problèmes particuliers. Les fleuves, les rivières et les lacs, les eaux usées et les eaux d'égout, et l'eau potable sont les trois thèmes les plus souvent vérifiés.

Au cours de la dernière période, les ISC membres du Groupe de travail ont effectué plus de vérifications dans ce domaine que les ISC des États non membres. Cependant, il n'est pas clair si cela vient du fait que le GTVE a adopté l'eau comme thème central, ou si cela est attribuable aux activités et aux intérêts des membres du Groupe de travail pour la vérification environnementale en général.

Même si l'on ne peut mesurer précisément les effets de l'adoption de l'eau comme thème central du Groupe de travail pour la vérification environnementale, de nombreuses initiatives ont été lancées par les membres du Groupe de travail. À maintes reprises, ces initiatives associaient une emphase sur l'eau à une orientation sur les obligations internationales et la coopération entre les ISC. On le remarque particulièrement dans le cas des régions de l'EUROSAI et de l'OLACEFS. Dans certains cas, le thème de l'eau douce a changé pour englober le milieu marin. On trouve plus de renseignements sur les rapports de vérification sur le site Web (www.environmental-auditing.org). Le chapitre suivant traite plus en détail des thèmes des vérifications.



6 Résultats des vérifications relatives à l'eau

6.1 Introduction

Le présent chapitre présente un aperçu des vérifications effectuées par des ISC, et qui portent sur divers types de questions relatives à l'eau. Nous avons consulté la base de données du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI pour savoir quels rapports de vérification sur l'eau ont été publiés. Les sources les plus importantes pour cette partie ont été les sites Web des ISC, d'où ont été tirés les rapports sur l'eau. On trouvera à l'annexe 2 une liste des sites Web. Lorsqu'un rapport n'était pas disponible sur le site Web, nous avons communiqué avec l'ISC pour obtenir soit le rapport en question, soit un résumé en anglais. Nous avons ainsi obtenu en tout une cinquantaine de rapports et résumés.

Les rapports de vérification des ISC peuvent être répartis dans les grandes catégories ci-après, mais cette liste n'est pas exhaustive :

- Qualité de l'eau (§ 6.2)
- Fleuves, rivières et lacs (§ 6.3)
- Inondations (§ 6.4)
- Eau potable et hygiène publique (§ 6.5)
- Nature et biodiversité (§ 6.6)
- Milieu marin (§ 6.7)

Dans les parties ci-après, nous présentons des rapports de vérification pour chaque catégorie, en portant une attention spéciale aux aspects des vérifications qui pourraient intéresser les ISC et d'autres intervenants dans le domaine de l'évaluation des politiques sur l'eau. Nous avons choisi des exemples de vérification pour illustrer une vaste gamme de sujets et de méthodes.

Les rapports de vérification portent toujours sur une période déterminée, de sorte que les exemples présentés ci-après ne représentent pas nécessairement la situation actuelle dans les pays en question.

6.2 Qualité de l'eau

Les rapports sur les questions relatives à la qualité de l'eau sont très divers. Certains portent sur des aspects relatifs au contrôle financier et à la gestion, les aspects relatifs à l'eau étant secondaires. Toutefois, d'autres ont comme point de départ les problèmes de l'eau dans la société, comme le manque d'accès à de l'eau propre. Il n'est pas possible de formuler une

conclusion générale fondée sur les opinions des ISC concernant les politiques sur la qualité de l'eau. L'un des éléments qui semble effectivement être un problème crucial de mise en œuvre des politiques et d'organisation est celui du manque d'information utile et fiable de nature stratégique. Les renseignements élémentaires sur les sommes dépensées, les activités exécutées, les résultats obtenus et les effets produits, qui doivent servir aux grandes décisions de gestion et de politique, semblent trop souvent insuffisants.

Dans la présente partie, nous donnerons un aperçu des rapports de vérification qui ont été rassemblés sur les questions relatives à l'eau. Ces rapports peuvent être répartis en deux grandes catégories : les vérifications de régularité et des mécanismes de gestion, d'une part, et les vérifications du rendement, d'autre part, y compris celles qui portent sur l'information stratégique.

Vérifications de régularité et des mécanismes de gestion

En 1999, l'ISC de la Chine (CNAO) a effectué une vérification comptable portant sur les fonds d'exploitation d'une usine de traitement des eaux usées²². On a constaté que les frais de traitement des eaux usées étaient bas et qu'il existait un écart plutôt grand entre la subvention que l'usine recevait et les fonds d'exploitation qui étaient à sa disposition. Le CNAO a recommandé que les frais pour le traitement des eaux usées soient augmentés par étapes pour que l'usine soit exploitée normalement.

En 2000, l'ISC du Portugal a effectué une vérification visant à analyser la gestion d'un programme appelé « Protection, conservation et valorisation du domaine hydrique public »²³. Ce programme consistait en six projets relatifs à la gestion de l'eau pour prévenir la pollution et les inondations. Il y avait par exemple un projet visant à établir un système de collecte et de traitement des eaux usées urbaines et industrielles dans une municipalité pour empêcher la pollution des cours d'eau et des eaux côtières. On a constaté généralement que les objectifs des projets étaient conformes au plan national de protection de l'environnement. Par ailleurs, le suivi et le contrôle de l'exécution des contrats relatifs au programme ont été jugés inefficaces. Les dépenses ont été plus élevées que ce qui avait été prévu au départ, et, dans certains cas, le budget a été de beaucoup dépassé. On a constaté qu'il n'existait pas de mécanismes d'auto-évaluation, ni de données systématiques et complètes au sujet de l'état d'avancement des projets.

Vérifications du rendement et vérifications de l'information stratégique

L'ISC des États-Unis a publié quelques rapports sur les questions relatives à l'eau douce, selon des méthodes différentes (voir l'annexe 2). Le rapport le plus récent remonte à 2000 et il porte sur l'information stratégique²⁴. L'ISC a voulu savoir si les données de l'inventaire national de la qualité de l'eau de la Environmental Protection Agency (EPA) étaient fiables et représentatives de la situation de la qualité de l'eau dans l'ensemble du pays. Il a aussi examiné les données disponibles afin de savoir si elles étaient suffisantes pour que les fonctionnaires des différents États puissent prendre les décisions de gestion importantes au sujet de la qualité de l'eau.

L'ISC a conclu que l'inventaire national ne donne pas un portrait exact de la situation de la qualité de l'eau dans l'ensemble du pays. Presque tous les États surveillent un sous-

²² Bureau national de vérification de la République populaire de Chine (1999).

²³ Document de l'ISC du Portugal (2001).

²⁴ United States General Accounting Office (2000).

ensemble de leurs eaux, mais pas d'une façon qui permettrait des évaluations statistiquement valables de la situation de la qualité de l'eau dans les eaux non surveillées. En outre, étant donné l'énorme variation entre les méthodes de surveillance et d'évaluation de chacun des États, les statistiques nationales ne sont pas fiables. Les lacunes dans les données sont particulièrement graves dans le cas des sources non ponctuelles, qui sont généralement considérées comme contribuant le plus à la majorité des problèmes de qualité de l'eau dans le pays. L'EPA utilise ces données pour prendre un certain nombre de décisions et entreprendre des activités importantes, comme décider de la répartition des fonds fédéraux et déterminer dans quelle mesure la *Clean Water Act* (loi sur la salubrité de l'eau) est appliquée.

L'ISC de l'Argentine a mené une analyse poussée de la qualité des eaux souterraines et des sources de pollution dans les zones urbaines²⁵. La vérification, qui a été faite en profondeur et de façon exhaustive, porte surtout sur la capitale, Buenos Aires, et sur 19 zones urbaines. L'historique et la composition géographique de la zone étudiée sont présentés et il y a un inventaire de tous les stocks d'eau, des services d'eau offerts, de toutes les sources de contamination (industrie, agriculture), et même de toutes les substances contaminantes. En outre, les questions de santé reliées aux lacunes dans l'approvisionnement en eau et à la qualité de l'eau sont abordées. L'ISC de l'Argentine a présenté de nombreuses recommandations. En résumé, elle recommande l'élaboration d'une politique intégrale pour la protection des eaux souterraines et la prévention de la pollution. Elle préconise aussi une politique sur les services de distribution d'eau et l'assainissement, de même que l'établissement de systèmes de surveillance de la qualité, de la quantité et de l'utilisation des réservoirs souterrains dans la région.

L'ISC de l'Afrique du Sud a publié en 2000 un rapport intérimaire sur les ressources en eau douce et les services de distribution d'eau²⁶. Il s'agit d'une vérification exceptionnelle parce que le chapitre 18 d'Action 21, le volet de l'accord international remontant à 1992 sur la protection de la qualité des ressources en eau douce et les provisions de ces ressources, en a été le point de départ. La vérification a été limitée à l'eau douce pour usage domestique et on y trouve des constatations sur l'aspect financier, sur l'observation de la loi et sur la gestion des ressources. L'un des principaux aspects de la vérification a été la difficulté d'obtenir de l'information stratégique auprès du gouvernement. En 1999, il y avait en Afrique du Sud 7,5 millions de personnes qui n'avaient pas un approvisionnement en eau adéquat. Le ministère s'est donné pour objectif au départ de corriger cette lacune d'ici 2007. Il n'était pas clair au moment de la vérification si cette échéance pourrait être encore respectée. Il a été recommandé que le ministère établisse un échéancier détaillé et des priorités pour corriger les retards dans l'approvisionnement en eau. L'ISC a recommandé que l'organisme chargé de la conservation de l'eau et de la gestion de la demande en eau joue un rôle encore plus actif pour que tous bénéficient d'un approvisionnement. Par exemple, les études du ministère montrent que le gaspillage de l'eau pourrait être réduit au moyen de nouvelles technologies et de moyens pour inciter les consommateurs à modifier leur comportement. Pour que la politique de l'organisme devienne plus efficace, l'ISC lui a recommandé de formuler des indicateurs de rendement sur des points comme la consommation et le coût

²⁵ Auditoría general de la Nación, Argentine (1997)

²⁶ Rapport intérimaire du vérificateur général de l'Afrique du Sud sur une vérification environnementale transversale de certains aspects des ressources en eau douce et des services de distribution d'eau (2000).

par habitant, et l'eau non comptabilisée²⁷. L'ISC a indiqué qu'il pourrait être difficile d'en arriver à un recouvrement entier des coûts par l'imposition de frais différentiels pour la consommation d'eau. Les conventions comptables fondées sur la méthode de la comptabilité de caisse et les systèmes financiers constituaient un goulot d'étranglement. L'ISC a recommandé que soit utilisée pleinement une structure de comptes d'exploitation, en prévision d'une nouvelle méthode comptable généralement reconnue pour un gouvernement qui tienne compte d'éléments comme d'une stratégie d'établissement des tarifs pour la consommation d'eau. La mise en œuvre de systèmes nationaux de surveillance et d'information sur l'eau et sur les services de distribution d'eau était encore en cours. On a constaté que l'information sur les caractéristiques microbiennes de l'eau douce n'était pas constamment disponible et qu'il n'y avait pas d'information dans la majorité des zones où les gens utilisent de l'eau non traitée. Les fonds nécessaires pour la mise en œuvre de lignes directrices et de manuels pour un programme national de surveillance microbienne et d'éducation n'étaient pas disponibles au moment de la vérification.

L'ISC de la France a effectué une vérification au sujet de la pollution de l'eau destinée à la consommation humaine²⁸. Cette vérification illustre le dilemme du développement durable, c'est-à-dire établir un équilibre entre les objectifs économiques et sociaux, d'une part, et les objectifs pour l'environnement, d'autre part. La conclusion principale est que, malgré les dépenses publiques effectuées depuis 1993, la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée réellement. Les règlements visant à concilier la protection de l'eau et les activités agricoles n'ont pas été appliqués pour que ces dernières ne soient pas freinées. En outre, l'application des règlements n'a pas été bien surveillée et ceux-ci visaient principalement à éviter la pollution accidentelle, et non la pollution de sources diffuses. Selon l'ISC, les mesures prises par les diverses parties intéressées n'ont pas été coordonnées, n'ont pas été durables et ont privilégié les solutions les plus favorables pour les éleveurs de bétail. Les suggestions visant à réduire le bétail ont été systématiquement exclues des programmes et des mesures prises, même si la réduction de cette source de pollution aurait pu être la solution la plus efficace.

L'ISC de la République d'Albanie a publié un rapport de vaste portée sur la protection de l'environnement, dans lequel on trouve un paragraphe sur la qualité de l'eau²⁹. L'une des grandes sources de pollution de l'eau en Albanie est industrielle (ciment, cuir, pétrole et gaz). Le rapport signale que les fleuves et rivières sont fortement pollués, de même que les réservoirs souterrains. L'ISC a recommandé que le gouvernement établisse des exigences techniques en vue de prévenir la pollution. Ces exigences devraient s'appliquer aux usines de traitement des eaux ainsi qu'aux usines qui sont une source de contamination. En outre, la surveillance de la qualité de l'eau doit être améliorée et les dispositions pour le réseau de surveillance doivent être élargies à toutes les zones.

6.3 Fleuves, rivières et lacs

Souvent, pour les vérifications dont il est question dans la présente partie, l'objet et le point de départ était un bassin hydrographique, un fleuve, une rivière, un lac : le Pirai (Bolivie),

²⁷ Eau non comptabilisée : différence entre l'eau achetée et fournie par une municipalité, d'une part, et l'eau vendue aux habitants, d'autre part.

²⁸ Document de l'ISC de la France (2001).

²⁹ Institution supérieure de contrôle de la République d'Albanie (2001).

la Tachira (Colombie et Venezuela), le Nil (Égypte), la Loire (France), le Mantaro (Pérou), l'Oder (République tchèque, République slovaque et Pologne) et le Danube (Roumanie, Bulgarie, Croatie, République slovaque et Slovénie). Les problèmes environnementaux de ces entités hydrographiques varient beaucoup selon le pays et selon la région au sein d'un pays.

Les ministères nationaux chargés de la gestion de l'eau, de la protection de l'environnement, de la prévention des inondations, de la santé et de l'éducation en matière d'environnement sont toujours inclus dans ces vérifications. Dans la plupart des cas, les conseils provinciaux ou les administrations municipales situées le long du fleuve, de la rivière ou du lac sont également inclus. Le troisième groupe d'entités vérifiées est constitué par les organismes d'inspection chargés du contrôle ou de la vérification de la qualité de l'eau, de l'eau potable, de la santé ou de l'environnement. Le quatrième groupe faisant l'objet d'une vérification comprend les sociétés de distribution d'eau, les entreprises d'État et les entreprises du secteur privé. Tous ces groupes peuvent être pris en compte dans la vérification à titre de consommateurs de ressources en eau, d'intervenants pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de pollueurs, ou à plus d'un titre.

Dans la région de l'OLACEFS, les ISC du Pérou, de la Bolivie, de la Colombie et du Venezuela ont effectué des vérifications approfondies en prenant comme point de départ un bassin hydrographique. Des établissements appartenant à l'administration centrale et à l'administration départementale, de même qu'aux administrations locales dans le bassin hydrographique, font l'objet des vérifications. On a porté attention à la pollution de l'eau causée par diverses sources, comme les entreprises, les mines, l'agriculture et les ménages.

La vérification faite par l'ISC de la Bolivie sur la pollution du Piraí, à Santa Cruz (1999), montre l'utilité des mesures relatives de la qualité de l'eau en tant que méthode de vérification. Les analyses ont porté tant sur les propriétés physiques et chimiques de l'eau que sur la présence de bactéries. Pour l'analyse de la qualité de l'eau, on a examiné l'eau non traitée (à la source) qui provient de la zone de captage des eaux du Piraí, pollué par les industries et par d'autres exploitations commerciales qui rejettent leurs eaux usées traitées et non traitées. L'ISC a conclu que les fonctions de surveillance de la qualité de l'eau du Piraí et d'autres petites rivières qui s'y jettent, fonctions remplies par l'organisme de protection de l'environnement, ne sont pas efficaces. Cette conclusion est fondée sur une mesure de l'oxygène dissous et des matières organiques, de même que sur la demande biologique en oxygène (DBO), les coliformes, etc. Les fonctions de surveillance visant à définir les causes des problèmes environnementaux étaient encore moins efficaces. Les ISC du Pérou et de la Colombie ont aussi inclus dans leurs vérifications des mesures de la qualité de l'eau.

L'ISC du Pérou a effectué la vérification de l'administration environnementale du bassin du Mantaro, situé dans la région andine. Elle a effectué 17 vérifications des principaux secteurs, dont l'énergie et les mines, l'agriculture, la santé et l'éducation, les entreprises d'assainissement et les administrations locales. Les rapports ont été publiés en 1999. Il y a un aspect que nous n'avons pas vu souvent dans les autres vérifications, soit l'attention accordée aux effets de la contamination sur la santé de la population locale. Le Mantaro est contaminé en raison des activités minières, de même que par les déchets des villes. En collaboration avec un hôpital, on a fait des analyses toxicologiques de la teneur en plomb d'échantillons sanguins des citoyens. Les résultats sont inquiétants puisque 60 p. 100 des

citoyens avaient une teneur en plomb supérieure au niveau maximal autorisé, avant que des préjudices pour la santé ne soient causés.

L'ISC du Pérou a effectué récemment la vérification du lac Titicaca (2002). Étant donné sa valeur naturelle et culturelle exceptionnelle, on voudrait que le lac Titicaca soit inclus dans la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le lac Titicaca est également un écosystème protégé par la Convention de RAMSAR en raison de son importance internationale, surtout en tant qu'habitat pour la sauvagine. La vérification avait un caractère exceptionnel puisqu'il s'agissait d'évaluer globalement le patrimoine naturel et culturel de l'écosystème du lac. Pour les six vérifications intersectorielles, toutes les entités publiques qui ont un rôle à jouer dans cette région ont été mises à contribution : le projet bilatéral spécial du lac Titicaca, l'Institut national des ressources naturelles, l'administration municipale, l'entreprise d'assainissement, la direction régionale de l'industrie et du tourisme, ainsi que l'Institut culturel national. Outre les six rapports spécifiques, l'ISC a publié un rapport global à l'intention des plus hautes instances du gouvernement. On y trouve des recommandations complémentaires pour la mise en place d'une administration plus efficiente et plus efficace. Avec cette vérification, l'ISC du Pérou sensibilise la population et les autorités aux valeurs culturelles et environnementales de la région. La conservation des ressources est un élément crucial pour la vie des habitants et pour le développement durable. L'ISC souhaite approfondir ce sujet dans l'avenir et collaborer avec d'autres ISC.

L'ISC du Costa Rica a effectué une vérification de la protection et de la conservation des berges des fleuves et rivières et des zones de réalimentation possible des réservoirs souterrains, dans deux bassins hydrographiques importants : le Grande de Tárcoles et le Tempisque. Selon la loi, il s'agit de zones protégées qui doivent avoir une couverture forestière suffisante, mais l'ISC a conclu que tel n'est pas le cas, ce qui indique que la loi n'est pas appliquée. L'ISC a également remarqué que, bien que la loi autorise l'intégration du coût de la protection des bassins hydrographiques dans la facture de l'eau, cette disposition n'a pas été appliquée. En outre, il manquait un plan national de développement urbain prévoyant des zones de réalimentation protégées pour les réservoirs souterrains.

Les vérifications de l'application de la *Convention sur la coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube* sont aussi reliées à la qualité de l'eau et à la pollution de l'eau. Les ISC de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Croatie, de la République slovaque et de la Slovénie ont collaboré à ce projet. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les initiatives juridiques, administratives, financières et techniques avaient été mises en œuvre. Ces mesures avaient été établies dans les lois nationales au sujet de la qualité, de la protection et de l'utilisation des ressources en eau du Danube. La vérification visant à déterminer si les dispositions de la convention avaient été respectées portait notamment sur la mise en œuvre des lois nationales, sur le système transnational de surveillance de la qualité de l'eau, et sur la mise en œuvre et les résultats du programme d'action conjoint et des autres mesures prises. En outre, en Bulgarie et en Roumanie, le degré d'harmonisation avec les directives et les règlements de l'UE a été évalué.

L'ISC de la Corée a effectué la vérification d'un plan détaillé visant l'amélioration de la qualité de l'eau dans les vallées de quatre grands fleuves et rivières. La vérification de la gestion des investissements montre l'importance d'une bonne information stratégique et d'assises solides pour les plans d'investissement afin que le gouvernement puisse faire des investissements utiles. Par exemple, dans le plan d'amélioration du fleuve Han, des données statistiques antérieures inexactes avaient été utilisées. Pour le lac Paldang, de

mauvaises prévisions sur l'amélioration de la qualité de l'eau avaient été utilisées, de sorte qu'on avait établi un objectif difficile à atteindre pour la qualité de l'eau même si tout se passait comme prévu. Dans le plan d'amélioration du Kum, on avait prévu trop peu d'investissements pour l'entretien de la canalisation d'évacuation, tandis que dans le plan pour le Nakdong, la capacité des usines de traitement des eaux usées était six fois plus élevée que les rejets quotidiens. Dans le plan pour le Young-San, on n'avait pas accordé la priorité aux investissements dans la région du lac Juan, la plus grande source d'eau potable dans le fleuve, pour lequel les plus gros investissements étaient nécessaires.

La Cour des comptes de l'Italie s'est préoccupée de la conservation des terres, des dommages hydrogéologiques et de l'aménagement des bassins hydrographiques. Dans ses rapports, publiés en 1999, en 2000 et en 2001, elle a mis en lumière les lacunes, les retards, les aspects négatifs les plus importants, ainsi que les irrégularités et les infractions comptables. L'ISC a aussi comparé les prévisions initiales avec les résultats concrets. L'un des aspects importants de la vérification a été la répartition des pouvoirs et des fonctions entre les autorités centrales et locales, laquelle est devenue plus complexe que jamais.

Dans deux autres vérifications, l'entité géographique était un lac ou un ensemble de lacs et de bassins hydrographiques : le lac Ypacaraí (Paraguay) et le bassin hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Canada). Les questions et les méthodes de vérification utilisées pour les lacs et les bassins hydrographiques sont comparables à celles qui sont utilisées pour les vérifications relatives aux rivières et aux fleuves.

Dans le rapport intitulé « Un héritage à conserver », la commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada (2001) a examiné les points forts et les points faibles de la stratégie des pouvoirs publics pour la protection et la conservation de l'écosystème essentiel du bassin hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Il y a eu des réalisations remarquables et certains progrès sur le plan de l'environnement. Toutefois, certains aspects importants n'ont pas été pris en compte de sorte que de nombreux engagements n'ont pas été respectés et que les politiques n'ont pas toujours été appliquées. En outre, il n'y avait pas de stratégie fédérale. L'une des principales constatations de la vérification portait sur l'information stratégique. L'ISC a conclu que la recherche scientifique, ainsi que les systèmes de surveillance et de mesure, étaient déficients. L'ISC a repéré des lacunes importantes dans l'information essentielle et s'est dit préoccupée du fait que le gouvernement fédéral n'avait pas de stratégie uniforme pour la protection durable de l'environnement.

En 2001, l'ISC de l'Égypte a cherché à savoir dans quelle mesure une protection était nécessaire pour prévenir la pollution dans le Nil. La vérification a porté sur le respect des règles, lois et normes relatives à l'environnement en vue de protéger le Nil et d'autres cours d'eau, les mesures prises en cas d'infractions, ainsi que l'état du système d'hygiène publique. La vérification a porté également sur le traitement et le développement de sources connues de pollution. Un certain nombre de constatations ont été faites. Ainsi, la plupart des indicateurs de la pollution du Nil étaient en deçà des limites permises. Comme l'application de certaines résolutions a tardé, la période d'infraction s'est prolongée. Il y avait trop peu d'échantillons des canalisations d'évacuation. Après avoir fait l'inspection des navires de tourisme et avoir pris des mesures contre ceux en faute, on a pu constater que la supervision était suffisante.

Les recommandations principales ont été les suivantes : le nombre d'échantillons des canalisations d'évacuation devrait être augmenté; il faut trouver de l'argent pour mettre en œuvre le plan de renouvellement des stations du système d'assainissement; il faut sensibiliser davantage les citoyens à la santé; les lois et les sanctions au sujet des canalisations d'évacuation des établissements doivent être appliquées; les sanctions en contrepartie des préjudices causés par la pollution doivent être renforcées; la collaboration entre ministères concernés et la coordination de leurs efforts doivent être améliorées pour que soient mieux appliquées les lois visant à protéger le Nil.

La relation entre la qualité de l'eau des fleuves, des rivières et des mers devient manifeste dans le modèle de collaboration à long terme des ISC dans la zone de l'Europe centrale. Il y a eu d'abord une vérification parallèle par les signataires de la Convention d'Helsinki sur la protection de la mer Baltique. Ensuite, les ISC ont effectué la vérification des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau des fleuves et des rivières se jetant dans cette mer. Y ont participé plusieurs ISC des pays sans accès à la mer où les fleuves et les rivières soit ont leur source, soit y coulent avant de se jeter dans la mer Baltique. Par exemple, les ISC de la République tchèque, de la Pologne et de la République slovaque ont fait la vérification de la qualité de l'eau de l'Oder.

6.4 Inondations

Certaines vérifications portent sur la gestion de la quantité d'eau en rapport avec les inondations, en particulier le risque d'inondation. Mentionnons à titre d'exemples les vérifications faites par les ISC de la France, de l'Italie, du Japon, de la Pologne, du Royaume-Uni et de la République tchèque. Les vérifications ont porté notamment sur le système de protection contre les inondations, sur la préparation des plans de sauvetage en cas d'inondation, sur la qualité des opérations de sauvetage pendant les inondations, ainsi que sur la réparation des dommages et l'élimination des effets des inondations.

L'ISC du Royaume-Uni a fait la vérification des moyens de défense contre les inondations à l'intérieur des terres (2001). Elle a conclu que ces moyens peuvent réduire le risque ou l'étendue des dommages, mais qu'ils ne peuvent prévenir toutes les inondations. Le moyen qui est de loin le plus important contre les pires effets des inondations est la sensibilisation aux risques et aux mesures à prendre avant et pendant une inondation. Comme il y a beaucoup d'organismes qui ont un rôle à jouer, et qu'ils ont des budgets distincts plutôt qu'un seul programme de protection contre les inondations, la situation est complexe et beaucoup d'énergie est gaspillée. Étant donné le partage actuel des responsabilités, le risque de subir des dommages causés par les inondations pourrait être accru pour certains citoyens. Enfin, l'ISC a conclu qu'il est nécessaire d'établir avec soin les priorités pour les programmes d'investissement et d'entretien.

L'ISC de la France a fait la vérification de la prévention des inondations en France. Elle a constaté que le débordement de la Seine entraînerait beaucoup de dommages. Or, les populations à risque ne savent pas suffisamment qu'elles sont vulnérables aux inondations. Très souvent, il n'existe pas de plans visant à atténuer le risque dans les zones les plus urbanisées propices aux inondations. En outre, les mesures de prévention générales ne sont pas assez efficaces.

Dans une autre vérification, la Cour des comptes de la France a vérifié la mise en œuvre du plan de la Loire, élaboré par l'État, dont la première étape est consacrée à la prévention des inondations (1999), tandis que la Chambre régionale des comptes de la région du Centre a évalué la gestion de l'institution publique chargée du développement de la Loire et de ses affluents. L'une des conclusions principales est que les autorités locales interviennent généralement dans un cadre juridique périmé et sans organisation. Les responsabilités de l'État sont toutefois énormes. La Cour a également signalé des ambiguïtés, comme les principes techniques du ministère de l'Environnement. Elle ne fait pas une évaluation favorable des grands travaux de développement du fleuve, mais elle ne montre pas qu'il pourrait exister des solutions de rechange. La Cour a aussi constaté un manque de transparence dans le choix des inondations de référence.

L'ISC du Japon (2000) a effectué la vérification des mesures globales de prévention des inondations dans les centres urbains, c'est-à-dire la réparation des canaux, le freinage et le contrôle des bassins des rivières, concurremment avec les mesures de prévention des désastres, par exemple par l'aménagement d'étangs. L'ISC a conclu que les rivières n'ont pas été améliorées conformément aux plans originaux puisqu'il a été difficile d'acquérir les terres nécessaires dans les zones urbaines et de payer les indemnités afférentes. L'ISC a recommandé que le gouvernement encourage l'amélioration des mesures et réexamine le plan général d'amélioration pour atteindre son but.

Outre la vérification du système national de protection contre les inondations, l'ISC de la Pologne a aussi effectué la vérification des opérations de sauvetage au cours des inondations qui ont eu lieu en 1997 et en 1998. Elle a aussi examiné la légalité, l'efficacité, l'intégrité et la destination des fonds publics qui ont été consacrés aux mesures de rétablissement après les deux inondations de 1997. L'ISC a conclu que la répartition des tâches et des fonctions entre les divers organismes d'État est disséminée dans diverses lois, ce qui favorise les divergences d'interprétation. L'ISC s'est interrogée sur la proportion de 1,6 p. 100 de la somme totale consacrée aux mesures de rétablissement. Elle a aussi évalué les résultats des mesures de rétablissement après les inondations.

L'ISC de la République tchèque a publié plusieurs rapports sur les inondations de 1997 et de 1998. Selon la vérification des fonds publics consacrés à l'élimination des effets des inondations, on a constaté que, en général, les bénéficiaires ont fait un bon usage des fonds, mais qu'il y a eu plusieurs violations des conditions mentionnées dans les règles régissant l'attribution des subventions. Selon la vérification des fonds publics destinés à la réparation des dommages à l'infrastructure de transport, l'argent a été dépensé à bon escient. Une petite somme seulement n'a pas été dépensée comme il se doit. Par ailleurs, la collaboration entre les divers ministères chargés des routes ou des cours d'eau n'était pas très bonne. Lors de la vérification des fonds publics prévus pour le traitement et la réparation des zones de production et de distribution d'énergie, l'ISC a constaté que le but avait été atteint, mais que la législation n'était pas appropriée dans le cas de tels désastres. Elle a également recommandé que le gouvernement trouve une solution concernant l'assurance des sociétés d'énergie.

Dans une autre vérification, l'ISC de la République tchèque a vérifié la gestion des fonds publics ayant servi à déterminer les dommages causés par les inondations au ministère de l'Agriculture. La conclusion principale est que le ministère a établi des règles qui n'étaient pas obligatoires. Il n'y avait pas de définition des critères et des conditions pour la bonne utilisation des fonds. En outre, les dommages causés par l'inondation dans la production

agricole n'avaient pas tous été confirmés, de sorte que les demandes d'indemnisation par les entrepreneurs n'étaient pas étayées par les pièces justificatives requises.

6.5 Eau potable et assainissement

Compte tenu de l'importance de l'eau potable dans le monde, les ISC en général attachent beaucoup d'importance à ce sujet. Les vérifications portent généralement sur la disponibilité ou sur la qualité de l'eau potable, souvent en relation avec les coûts. La plupart des organismes vérifiés dans ce domaine sont des sociétés (ouvertes) de distribution d'eau.

En 2000, le Bureau de vérification de l'Île Maurice a effectué une vérification des fuites dans les systèmes de distribution et de stockage de l'eau potable. La raison sous-tendant cette vérification était qu'il y avait beaucoup d'eau non comptabilisée, à tel point que l'Île Maurice était classée comme un pays ayant une pénurie d'eau. La diminution des précipitations, concurremment avec une hausse estimative de plus de 20 p. 100 de la demande d'eau potable d'ici 2010, pose un problème urgent pour le pays. Cette pénurie pourrait porter gravement atteinte au développement économique et social. La quantité d'eau non comptabilisée était d'environ 47 p. 100 de la production totale en 1998 et en 1999. Le Bureau de vérification a conclu que, s'il est possible d'atteindre d'ici 2010 l'objectif de réduction de l'eau non comptabilisée à un niveau de 35 p. 100, il ne sera pas nécessaire d'aménager d'autres ressources en eau. Les causes principales de la quantité élevée d'eau non comptabilisée sont les suivantes : la mauvaise qualité des travaux exécutés par les entrepreneurs; la surveillance insuffisante de leurs travaux par les sociétés de distribution d'eau; l'utilisation massive de matériaux inférieurs aux normes; la pénurie générale de matériaux, d'équipement et de main-d'œuvre spécialisée; et la spécialisation des emplois. Outre les recommandations visant expressément les causes susmentionnées, la recommandation principale porte sur la mise en œuvre d'un programme intensif d'élimination des fuites. Ce programme pourrait être financé par la hausse des tarifs, les gains d'efficacité et une réaffectation du budget, ce qui coûtera moins cher que le maintien de la même quantité d'eau non comptabilisée et que l'aménagement de ressources en eau additionnelles pour répondre aux besoins.

Le General Accounting Office des États-Unis a effectué un certain nombre de vérifications sur l'eau potable depuis quelques années. La plupart ont porté sur la Environmental Protection Agency (EPA). Les autres ont porté principalement sur les sommes dépensées par les États. En 1999, un rapport de vérification sur la planification des recherches sur l'eau potable par l'EPA a été publié. L'ISC a évalué les demandes budgétaires de l'EPA pour les recherches sur l'eau potable de 1997 à 2000, a obtenu le point de vue des parties intéressées et a évalué les projets de l'EPA pour les recherches sur l'eau potable. Les conclusions principales ont été que, dans la période de 1997 à 2000, l'EPA a demandé chaque année plusieurs millions de dollars de moins que ce que le Congrès avait autorisé, bien que l'écart se soit rétréci au fil des années. Selon les fonctionnaires de l'EPA, le budget demandé correspond aux ressources qui sont nécessaires à leur avis pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations. Les parties intéressées pensent que les recherches faites en prévision de l'application des nouveaux règlements ne seront pas suffisantes, ni faites en temps voulu, particulièrement les recherches relatives aux effets sur la santé et aux méthodes analytiques utilisées pour détecter les substances contaminantes. Si les règlements sont plus rigoureux que ce qui est justifié scientifiquement, les coûts de traitement pour les services d'eau seront élevés; par ailleurs, si les règlements ne sont pas assez rigoureux, la

population serait exposée à des substances contaminantes nocives plus longtemps que nécessaire. Les projets de l'EPA sur les recherches relatives à l'eau potable sont détaillés, mais l'organisme n'a pas précisé les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, ni de système efficace pour suivre les progrès. Par conséquent, il est difficile de déterminer si les travaux de recherche ont été suffisamment subventionnés ou s'ils seront terminés en temps voulu pour faciliter l'élaboration de nouveaux règlements et la prise des décisions par les organismes de réglementation.

En 2000, l'ISC du Royaume-Uni a publié un rapport de vérification sur les fuites et sur l'efficacité en matière d'eau. La sécheresse en 1995 a mis en lumière le fait que quelque 30 p. 100 de l'eau acheminée dans les réseaux des sociétés de distribution d'eau est perdue en raison de fuites. La réduction des fuites et la promotion de l'efficacité sont devenues un objectif important du gouvernement pour le secteur de l'eau. L'ISC s'est demandée comment l'Office of Water Services (OFWAT) s'acquitte de ses responsabilités, c'est-à-dire veiller à ce que les sociétés de distribution d'eau colmatent les fuites et favorisent la bonne utilisation de l'eau. L'ISC a également vérifié les progrès accomplis pour réduire les fuites. L'organisme a conclu principalement que l'OFWAT a cherché à réduire le gaspillage en raison des fuites par l'imposition de cibles obligatoires ou autodéclarées aux sociétés de distribution d'eau. Les sociétés ont réagi favorablement et les fuites ont été réduites à environ 21 p. 100 en 1999-2000. Il y a eu des avantages, mais on ne sait pas exactement à combien s'élèvent les coûts. On ne sait pas non plus comment déterminer dans quelle mesure les fuites pourraient être davantage réduites, problème auquel l'OFWAT doit s'attaquer. Un des aspects importants de la question est l'incertitude de la valeur économique et environnementale de l'eau économisée par la réduction des fuites. Les sociétés de distribution d'eau ont fait des progrès pour encourager la bonne utilisation de l'eau, mais l'OFWAT doit améliorer l'information sur l'efficacité des activités de promotion.

En 2002, l'ISC de la Pologne a effectué la vérification de l'approvisionnement en eau potable dans les agglomérations urbaines. En Pologne, les eaux de surface dont peut être extraite l'eau potable ne sont pas toutes conformes aux exigences des directives pertinentes de l'Union européenne. L'eau fournie à la population est de faible qualité à la prise d'eau et sa qualité après traitement et au lieu de consommation, pour ce qui est des caractéristiques organoleptiques, n'est pas satisfaisante non plus. L'ISC a évalué le soutirage, le traitement et la distribution de l'eau, de même que la supervision sanitaire et épidémiologique, ainsi que les résultats obtenus par les administrations municipales pour que l'eau soit offerte en quantité suffisante et qu'elle soit de qualité satisfaisante. Elle a également évalué les mesures visant à assurer l'économie d'eau et les règles appliquées dans la gestion des ressources en eau de surface et souterraine. Elle a conclu que l'on pourrait renforcer les dispositions législatives en tenant compte des exigences de l'Union européenne. En outre, l'ISC a exigé le renforcement de la supervision des contrôles de la qualité de l'eau potable, de même que le resserrement de la supervision et du contrôle des usines de traitement d'eau par les administrations pour qu'elles obtiennent l'analyse des procédés de traitement utilisés et qu'elles améliorent l'état des conduites principales d'eau. Dans ce dernier cas, il s'agit de prévoir des dispositions d'exécution de la loi sur l'eau au sujet de la gestion de l'eau dans les bassins fluviaux, en particulier l'élaboration de plans de gestion de l'eau et les conditions d'utilisation de l'eau en provenance des régions sources.

En 2002, la Cour des comptes du Brésil a effectué la vérification de la gestion des ressources en eau. L'examen a porté sur les lois fédérales et a révélé que 19 régions métropolitaines du pays courent le risque, actuellement ou plus tard, de se retrouver en

pénurie d'eau. Les causes principales sont la détérioration du captage des eaux, le mauvais état des systèmes de traitement des eaux usées et les fuites. Le rapport conclut que les organismes fédéraux chargés de la gestion des ressources en eau ne s'occupent pas du problème d'une façon systématique et intégrée, ce qui est attribuable à l'absence de coordination des mesures gouvernementales et à l'insuffisance de l'analyse des effets des politiques qui portent sur la consommation de l'eau. L'ISC du Brésil a proposé que le Conseil national des ressources en eau, qui est chargé de la coordination entre les États et du plan national de ressources en eau, participe à l'élaboration du plan budgétaire. Le taux élevé de fuites chez les entreprises d'assainissement d'État a également été signalé : sur 27 entreprises d'État, neuf ont des pertes supérieures à 50 p. 100 et trois, des pertes qui atteignent presque 70 p. 100. Selon le rapport, les fuites sont attribuables surtout à l'absence d'entretien du réseau de distribution d'eau. C'est pourquoi l'ISC a proposé l'augmentation de la participation fédérale aux mesures correctives nécessaires, comme le rétablissement des marges de crédit, de même que des mesures visant à améliorer la gestion institutionnelle, opérationnelle et commerciale des entreprises d'assainissement d'État.

L'ISC du Costa Rica a effectué la vérification de la stratégie nationale sur les ressources en eau et de la gestion de l'utilisation de l'eau par l'État. L'organisme a constaté qu'un plan national de développement avait été établi, mais que les autorités responsables ne disposaient pas de plans stratégiques adéquats à moyen et à long termes, selon le plan de développement. Les autorités manquent aussi de ressources financières. En outre, l'ISC a constaté l'absence de mécanismes de coordination. Par conséquent, il n'est pas garanti que l'eau pour consommation humaine a la priorité sur d'autres types d'utilisation, même si la loi l'exige. L'absence de coordination entraîne également le manque d'information fiable sur les ressources en eau (par exemple, sur la situation réelle des réservoirs souterrains et sur les quantités d'eau disponibles), qui est nécessaire pour la planification et la prise de décision. L'ISC du Costa Rica a aussi constaté que le ministère chargé de prendre ces mesures n'a pas exercé un contrôle suffisant ni fait un suivi dans les cas d'exploitation illégale des sources d'eau. Cette situation peut contribuer à la détérioration des zones critiques et à la perte de revenus pour l'État. En raison de cette absence de contrôle et d'information, de même que de l'insuffisance des mesures d'application de la loi, il est difficile de gérer le réapprovisionnement des sources en eau et d'empêcher la surexploitation.

En 2003, l'ISC du Royaume-Uni a fait la vérification de projets du ministère du Développement international visant à améliorer l'accès à l'eau et aux services d'hygiène publique dans les pays en développement. L'ISC a conclu que les projets ont été essentiellement fructueux et ont contribué à des changements bénéfiques dans les pays en développement. Dans les cas où l'information était disponible, les trois quarts des projets ont réalisé complètement ou presque, ce qui était prévu. Toutefois, il arrive souvent qu'il n'y ait pas assez d'éléments probants pour déterminer dans quelle mesure les améliorations se sont maintenues. Parmi les problèmes les plus courants, il y a l'attention insuffisante aux problèmes d'exploitation et d'entretien dans chacun des projets, l'absence de capacité locale dans les pays en développement et la compréhension insuffisante de la situation locale lors de l'élaboration des projets. L'ISC recommande que le ministère améliore sa méthode d'évaluation des projets afin de fournir une meilleure information et de recenser les facteurs qui favorisent des répercussions bénéfiques durables. Le ministère doit établir un équilibre entre ce qu'il dépense pour l'eau et pour d'autres secteurs, comme la santé et l'éducation. Comparativement à certains autres secteurs, le montant que le ministère consacre à l'aide bilatérale dans le secteur de l'eau au sein des pays en développement est

relativement modeste. Les dépenses du ministère pour l'eau sont de beaucoup inférieures à celles d'autres donateurs et il existe peu de programmes importants relatifs à l'eau pour les différents pays.

6.6 Nature et biodiversité

Indirectement, la plupart des vérifications de l'eau relativement aux fleuves, aux rivières, aux lacs et aux mers ont un lien avec la très vaste question de la nature et de la biodiversité. Toutefois, il semble ne pas y avoir beaucoup de vérifications de la biodiversité axées sur les questions relatives à l'eau. Malgré l'ampleur du sujet, les deux exemples présentés ci-après portent par coïncidence sur le même sujet : la mise en œuvre de la convention internationale sur les terres humides.

L'une des quatre conventions internationales que le Bureau du contrôleur et du vérificateur général de la Nouvelle-Zélande présente dans son rapport de vérification sur le respect des obligations internationales en matière d'environnement est la Convention dite de Ramsar sur la protection et la bonne utilisation des terres humides. La conclusion principale est que des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de zones pour la gestion et la protection des terres humides, mais que les politiques et les mesures législatives adoptées pour la mise en œuvre de la Convention de Ramsar ne semblent pas avoir réussi à produire les résultats escomptés de la Convention. La Nouvelle-Zélande n'a pas adopté de loi spécifique pour mettre en œuvre la Convention de Ramsar parce qu'elle a jugé que les lois actuelles étaient suffisantes. De l'avis de l'ISC, c'est peut-être pour cette raison que les modalités administratives pour la mise en œuvre de la Convention de Ramsar étaient insuffisantes. L'attribution des responsabilités stratégiques pour les terres humides était également déficiente, de l'avis de l'ISC. C'est pourquoi il n'y a pas de cadre stratégique national cohérent sur les terres humides. La détérioration des terres humides en Nouvelle-Zélande a été pire que ce qu'elle aurait dû être. Le résultat escompté de la Convention de Ramsar — c'est-à-dire enrayer l'empiétement progressif sur les terres humides et la perte de ces terres, maintenant et dans l'avenir — n'a pas été obtenu.

En 1999, la Cour des comptes des Pays-Bas a publié un rapport portant sur l'observation des conventions internationales sur les terres humides. Tout comme la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas sont signataires de la Convention de Ramsar sur la protection des terres humides et ils doivent se conformer à deux directives de l'Union européenne : la directive sur les oiseaux et celle sur les habitats. Les constatations principales sont que les Pays-Bas ont élaboré beaucoup de plans pour la gestion et la restauration des terres humides, mais que, en pratique, la mise en œuvre de ces plans a souvent été douteuse ou extrêmement lente. Les obligations internationales n'ont pas été suffisamment intégrées à la politique nationale : le ministère chargé de l'aménagement des espaces naturels n'a pas conclu d'accords avec les administrations locales pour l'exécution des obligations internationales. C'est ainsi que ces administrations ont été mal informées au sujet de la nature de ces obligations. Le ministère ne savait pas exactement quel était l'état des sites naturels ni les effets de la politique régionale sur les terres humides; il ne pouvait donc pas déterminer si les obligations internationales avaient été respectées.

6.7 Milieu marin

Le milieu marin est, par définition, un sujet auquel plusieurs pays s'intéressent simultanément. La plupart des vérifications du milieu marin effectuées récemment en Europe ont porté sur la mise en œuvre des obligations internationales à l'échelle nationale. Les ISC de plusieurs pays ont travaillé en collaboration à des vérifications conjointes ou concurrentes.

Les ISC de la Norvège, du Danemark et de l'Islande ont voulu déterminer dans quelle mesure leur pays avait respecté la Convention OSPAR, qui vise à prévenir et à éliminer la pollution dans le nord-est de l'Atlantique. Elles ont examiné expressément les mesures retenues par les pouvoirs publics et l'application d'instruments de politique pour que les obligations soient respectées par l'industrie, le secteur de la gestion des eaux usées et le secteur agricole. Dans son rapport publié en 2001, l'ISC de la Norvège a constaté que la cible prévue par la Convention OSPAR, c'est-à-dire la diminution de moitié des rejets de nutriments au plus tard en 1995 (selon les chiffres de 1985) avait été atteinte en 1999 pour les composés de phosphore et devrait être atteinte en 2005 pour l'azote. D'autres réductions sont encore nécessaires pour éliminer complètement les émissions de substances dangereuses en une génération. L'administration norvégienne de lutte contre la pollution réagit plutôt avec modération en cas d'infractions aux exigences énoncées dans les permis de rejets par les entreprises; elle a recours le plus souvent à des ordres écrits pour faire rectifier la situation. Étant donné que le nombre d'infractions reste relativement élevé année après année, on se demande s'il ne serait pas plus efficace d'imposer des sanctions plus sévères. Étant donné que les municipalités jouent un double rôle dans le traitement des eaux usées, c'est-à-dire celui d'agent et celui d'administrateur de la lutte contre la pollution, il y a beaucoup de cas de non-observation des conditions relatives aux émissions. Pour ce qui est du secteur agricole, la vérification a montré que certaines mesures environnementales, comme l'attribution de subventions pour l'utilisation d'autres méthodes de labourage et de culture, ne visent pas les domaines où le besoin est le plus grand.

Les ISC de la Pologne, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Russie et de la Suède ont effectué une vérification portant sur les obligations imposées par la Convention d'Helsinki sur la protection de la région de la mer Baltique. L'étendue de cette vérification, semblable à celle de la Convention OSPAR, portait sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire la pollution marine d'origine tellurique. Dans ce cas, on a surtout porté attention à l'intégration de la Convention d'Helsinki dans la législation nationale, aux procédures et mesures de contrôle, ainsi qu'à l'utilisation de fonds publics pour les sources de pollution non ponctuelles (surtout l'agriculture) et les sources ponctuelles (surtout les zones urbaines et les usines de traitement des eaux usées). Le rapport de vérification conjoint, qui a été publié en 2001, comprend des parties nationales et une partie générale dans laquelle sont présentés de nombreux extraits des rapports nationaux et les constatations générales sur les points vérifiés.

Un rapport conjoint sur la pollution marine par les navires est en voie de préparation et devrait être publié en 2003. Le point de départ est la Convention MARPOL sur la prévention de la pollution marine par les navires et la Convention OPRC sur la pollution. Les ISC des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Chypre, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte et de la Turquie ont transmis leurs constations nationales à leurs gouvernements respectifs, ou alors leurs travaux ne sont pas encore terminés. Les ISC d'Israël et du Danemark ont

abordé, dans des rapports nationaux de vérification, certains éléments de la pollution marine par les navires.

Dans son rapport national de vérification sur la pollution marine par les navires, l'ISC des Pays-Bas a tiré des conclusions générales et spécifiques sur la prévention de la pollution et les mesures à prendre en cas de pollution. La collaboration entre les divers services publics pourrait être améliorée. Certaines dispositions de MARPOL ont été intégrées à la législation nationale seulement en partie, voire pas du tout. Il est donc impossible, par exemple, d'intenter des poursuites de cas de rejet illégal à l'extérieur de la zone côtière. L'impartition à des sociétés de classification nature commerciale, par le service d'inspection du transport maritime, des enquêtes de contrôle par l'État sur les navires comporte trop de risques : le service d'inspection manque de renseignements et d'options pour la voie à suivre; parallèlement, il y a des indices selon lesquels les sociétés de classification accordent moins d'attention aux aspects relatifs à l'environnement que le service d'inspection. Les inspections de contrôle des ports par le service d'inspection du transport maritime pourraient viser davantage les navires à haut risque. Le ministre des Transports n'a pas fourni d'installations satisfaisantes de réception portuaire pour le déchargement des déchets des navires; cette responsabilité a été déléguée aux autorités portuaires sans que des critères soient établis ou que des mesures soient prises pour que ces installations soient effectivement satisfaisantes. Le ministre des Transports n'a pas recueilli non plus de renseignements à ce sujet. En conséquence, dans beaucoup de ports, les installations de réception portuaire ne fonctionnent pas selon les modalités prévues. Les mesures prises pour réduire la pollution des mers sont limitées parce qu'on n'a pas les structures nécessaires pour la surveillance aérienne planifiée et que les délais de réaction sont souvent trop longs. La révision d'un plan national en cas d'urgence est restée lettre morte pendant plusieurs années. Il est très difficile de poursuivre les pollueurs en raison des lacunes et de la mauvaise formulation des lois nationales. La coordination entre l'application des mesures administratives et l'application du code pénal laisse beaucoup à désirer.

6.8 Conclusions

Les ISC partout dans le monde ont acquis de l'expérience dans la vérification des questions relatives à l'eau, et ce souvent grâce à la participation à des vérifications internationales. L'aperçu présenté dans ce chapitre montre que les vérifications qui ont été faites sont effectivement très variées.

Les exemples présentés portent sur la qualité de l'eau, les fleuves, les rivières et les lacs, la prévention des inondations et les mesures de rétablissement après les inondations, le traitement des eaux usées, l'eau potable et les services d'hygiène publique. Il y a eu aussi d'autres sujets importants de vérification, comme la valeur naturelle et la biodiversité des écosystèmes aquatiques, la prévention de la pollution du milieu marin et les coûts des travaux d'infrastructures relatifs à l'eau. En outre, un certain nombre de vérifications (internationales) ont été menées en tenant compte notamment des obligations internationales.

Il y a d'autres sujets relatifs à l'eau douce qui n'ont pas été souvent pris en compte par les ISC mais qu'il pourrait être utile de considérer. Mentionnons notamment l'eau en tant que source d'énergie (les stations hydroélectriques, les projets de barrages) et les mesures visant à lutter contre la sécheresse, comme les projets d'irrigation agricole.

Les vérifications dont il a été question sont différentes d'une ISC à l'autre selon le type, la méthode utilisée et les questions abordées. En raison de cette diversité, il existe tout un éventail de méthodes et de constatations de vérification. Les rapports de vérification présentés dans ce document sont une bonne illustration des travaux faits par les ISC dans ce domaine et ils pourraient être une source d'inspiration pour des vérifications ultérieures.



7 Conclusions et recommandations

7.1 Conclusions

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI a fait de l'eau l'un de ses grands thèmes en 1996. Ce thème a été retenu parce que l'eau, en raison de son importance pour la santé et le bien-être de chacun, concerne toutes les ISC.

Les vérifications contribuent à sensibiliser les esprits à l'importance des problèmes liés à l'eau et à améliorer les programmes publics destinés à résoudre ces problèmes. Mettre en commun les expériences et les méthodes de vérification permet d'améliorer la qualité des travaux des ISC.

Les ISC qui font partie du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI ont effectué un plus grand nombre de vérifications portant sur l'eau que les autres. Reste à savoir si c'est parce que l'eau a été adoptée comme grand thème ou parce que les membres du Groupe, en général, démontrent un plus grand intérêt pour la vérification environnementale et mènent donc plus d'activités dans ce secteur. Dans les régions de l'EUROSAI et de l'OLACEFS, les ISC ont collaboré à l'élaboration de plusieurs projets de vérifications portant sur l'eau. Dans certains cas, le thème « eau douce » englobait aussi l'environnement marin.

Le Groupe de travail de l'INTOSAI conclut que les collaborations sur le thème de l'eau ont été très fructueuses, et que l'eau à titre de grand thème reste pertinent. C'est pourquoi il a décidé de conserver ce grand thème au cours de sa prochaine période d'activité.

7.2 Recommandations

Le Groupe de travail recommande que les ISC continuent d'effectuer des vérifications portant sur l'eau

Le Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI recommande que les ISC portent (continuent de porter) attention aux problèmes liés à l'eau dans le cadre de leurs travaux. Comme le démontre le présent document, l'eau se prête à de nombreuses vérifications environnementales. Les programmes ou les plans régionaux et nationaux sur l'eau, les budgets publics consacrés à des mesures en faveur de l'eau et les conventions et obligations internationales visant l'eau sont de bons points de départ pour effectuer des vérifications et nouer des collaborations entre les ISC.

Les vérifications présentées à titre d'exemples dans ce document concernent une grande variété de sujets. Elles peuvent aussi être une source d'inspiration pour de futures vérifications.

Le Groupe de travail recommande que les ISC mettent (continuent à mettre) en commun leurs expériences et à collaborer

Le Groupe de travail recommande que les ISC mettent à profit les expériences de leurs institutions-sœurs de l'INTOSAI dans le domaine de la vérification de l'eau, comme le montre ce document. Les ISC qui ont fourni des exemples de vérifications pour ce document sont disposées à communiquer leurs expériences à d'autres ISC.

Le Groupe de travail espère aussi que les ISC, avec un peu d'inspiration, vont effectuer des vérifications sur des questions liées à l'eau sous de nouveaux angles, afin de parfaire les compétences et les méthodes dans ce domaine. Il invite toutes les ISC à continuer à communiquer ces expériences au Groupe de travail et aux autres ISC dans un proche avenir. Ce faisant, nous allons accroître le savoir collectif et contribuer à bâtir un monde où tous les citoyens disposent d'eau douce.

La collaboration avec les groupes de travail régionaux est souhaitable

Conformément à la stratégie de régionalisation du Groupe de travail et à la stratégie d'amélioration du réseautage et de la communication de l'information, le Groupe de travail de l'INTOSAI va continuer à favoriser les collaborations sur ce thème avec les groupes de travail régionaux sur la vérification environnementale. Ainsi, les groupes de travail régionaux pourraient organiser des ateliers pour échanger des expériences de vérification et des connaissances sur les questions régionales liées à l'eau. Ils pourraient en outre servir de cadre pour renforcer la collaboration dans le domaine de la vérification entre les ISC au sein de leur région respective.

Des stratégies de communication supplémentaires pourraient accroître l'efficacité des ISC dans les régions

Par leurs travaux, les ISC visent à accroître le rendement de l'État et la transparence de ses opérations (financières) en fournissant des commentaires structurés aux dirigeants politiques et aux administrateurs. Le Groupe de travail sur la vérification environnementale s'est efforcé d'encourager les ISC à collaborer dans le cadre de cette mission, étant donné que, souvent, les problèmes environnementaux ne connaissent pas de frontières. Les vérifications conjointes ou coordonnées sont l'un des instruments dont disposent les ISC pour vérifier ces questions communes.

Il serait aussi possible d'organiser des ateliers conjoints de concert avec des intervenants clés du secteur de l'évaluation des politiques relatives à l'eau, comme le PNUE et la Banque mondiale. Ces deux institutions internationales possèdent des antennes régionales dans le monde entier. Les leçons tirées des vérifications effectuées par les ISC pourraient faire l'objet de discussions lors d'ateliers conjoints dans les régions de l'INTOSAI, ateliers qui réuniraient des participants du milieu de l'évaluation, des dirigeants politiques et des experts régionaux des questions liées à l'eau.

Annexe 1 : Liste des abréviations et des acronymes

AFROSAI	Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
ARABOSAI	Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
ASOSAI	Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
BM	Banque mondiale
CAROSAI	Organisation des institutions supérieures de contrôle et finances publiques des Caraïbes
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CIESIN	Consortium for International Earth Science Information Network
CNAO	Bureau national de vérification de la Chine (ISC de la Chine)
CNUB	Convention de 1992 des Nations Unies sur la biodiversité
DBO	Demande biologique en oxygène
DFID	Department for International Development of the United Kingdom
ENC	Eau non comptabilisée
ENTRI	Register of Environmental Treaties of CIESIN
EPA	The Environmental Protection Agency of the United States of America
UE	Union européenne
EUROSAI	Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GCE/DE	Gestion de la conservation de l'eau et de la demande en eau

GTVE	Groupe de travail sur la vérification environnementale
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPTRID	Programme international de recherche technologique en matière d'irrigation et de drainage
ISC	Institution supérieure de contrôle des finances publiques
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires 1973/1978
OFWAT	Office of Water Services of the United Kingdom
OLACEFS	Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPRC	Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
OSPAR	Convention de 1974 sur la prévention de la pollution marine d'origine tellurique (Oslo-Paris)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAMSAR	Convention de 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine
SPASAI	Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique du Sud
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WWAP	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau

Annexe 2 : Bibliographie

Documents

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Global Challenge, Global Opportunity. Trends in Sustainable Development*, 2002. www.un.org/esa

Gardiner, R., *Towards Earth Summit 2002. Freshwater: A Global Crisis of Water Security and Basic Water Provision*, 2002. www.earthsummit2002.org

Gleick, Peter H., *The World's Water 2000-2001, The Biennial Report on Freshwater Resources*, 2000. www.worldwater.org

Gleick, Peter H. et coll., *The World's Water 2002-2003. The Biennial Report on Freshwater Resources*, 2002. www.worldwater.org

Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, guide, Méthodes de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords écologiques, 1998a. www.environmental-auditing.org

Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, *Comptabilité des ressources naturelles*, document du Groupe de travail, 1998b. www.environmental-auditing.org

Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, *Résultats du deuxième questionnaire sur le contrôle écologique*, document du Groupe de travail, 1997. www.environmental-auditing.org

Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, *Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental*, 2001a. www.environmental-auditing.org

Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, *The audit of international environmental accords*, document du Groupe de travail, 2001b. www.environmental-auditing.org

Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, *Sustainable Development: the role of Supreme Audit Institutions*, document du Groupe de travail, 2001c. www.environmental-auditing.org

Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI, *Résultats de la 3^e enquête sur le contrôle écologique*, document du Groupe de travail, 2001d. www.environmental-auditing.org

Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, Direction des politiques et des opérations, *Making integrated water resources management (IWRM) work: lessons from the evaluation of water sector programmes*, document de travail de l'IOB, 2000. www.minbuza.nl

Organisation des Nations Unies, *Comprehensive Assessment of the Freshwater Resources of the World*, rapport au Secrétaire général des Nations Unies, 2001. www.un.org

Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Aperçu GEO-2000, L'Avenir de l'environnement mondial*, 1999. www.unep.org

Programme des Nations Unies pour l'environnement, *L'Avenir de l'environnement mondial — GEO-3, Le passé, le présent et les perspectives d'avenir*, 2002. www.unep.org

Son Altesse Royale le Prince d'Orange, *No Water No Future: A Water Focus For Johannesburg*, (contribution initiale), document présenté au groupe de travail du Secrétaire général des Nations Unies en préparation du Sommet de Johannesburg, 2002. www.unesco.org/water

Vérifications

ISC de l'Afrique du Sud, *Interim report of the Auditor-General of South-Africa on a transversal environmental audit of certain aspects of freshwater resources and water services*, 2000. www.agsa.co.za

ISC de l'Albanie, *Report on the audits carried out by the Supreme State Audit on environmental protection for year 2000-2001*, 2001. members.albaniaonline.net/klsh/

ISC de l'Argentine, *Investigacion y analisis de los antecedentes de la problematica del agua subterranea en el area metropolitana*, 1997. www.agn.gov.ar

ISC de l'Autriche, *Country paper on Water and wastewater management*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2001. www.rechnungshof.gv.at

ISC de la Bolivie, *Exposicion de la Auditoria Ambiental sobre la contaminacion del Rio Pirai — Santa Cruz*, communication présentée lors du *Seminar contribución del control en la gestión ambiental y patrimonio cultural*, organisé par l'ISC du Pérou, 2002. www.cgr.gov.bo

ISC du Brésil, *Water resources management*, 2002. www.tcu.gov.br

ISC de la Bulgarie, *Country paper on Water protection — pollution from agriculture (River Danube)*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002.

ISC du Canada, *Un héritage à conserver*, vérification du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, de Thunder Bay à Québec, de Severn Sound à Trois-Rivières, 2001. www.oag-bvg.gc.ca

ISC de la Chine, *Summary: A case of water resource audit: auditing a wastewater treatment plant of X City in China*, 1999. www.environmental-audit.org.cn

ISC de la Colombie, *Exposicion de la Auditoria ambiental a la subcuena binacional del Rio Tachira*, communication présentée lors du *Seminar contribución del control en la gestión ambiental y patrimonio cultural*, organisé par l'ISC du Pérou, 2002. www.contraloriagen.gov.co

ISC de la Corée, *Major audit reports on the status of water quality management around the valleys of four major rivers*, 2002. www.bai.go.kr

ISC du Danemark, *Surveillance of oil pollution at sea*, 2002. www.rigsrevisionen.dk

ISC du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Russie et de la Suède, *Joint final report on findings over parallel audits of implementation of the provisions of the convention on the protection of the marine environment of the Baltic Sea area (Helsinki Convention)*, 2001. www.nik.gov.pl

ISC du Danemark, de l'Islande et de la Norvège, *Evaluation report on the concurrent audit of the national implementation of the OSPAR-convention*, 2001. www.riksrevisjonen.no

ISC de l'Égypte, *Audit on the extent of the available protection necessary for preventing pollution of the River Nile*, 2000.

ISC des États-Unis, *Key EPA and State decisions Limited by Inconsistent and Incomplete Data*, 2000. www.gao.gov

ISC des États-Unis, *Testimony Water Quality. Identification and Remediation of Polluted Waters Impeded by Data Gaps*, 2000. www.gao.gov

ISC des États-Unis, *Drinking Water Research: Better Planning Needed to Link Needs and Resources*, 1999. www.gao.gov

ISC des États-Unis, *Clean Water Act. State revolving fund loans to improve water quality*, 1996. www.gao.gov

ISC des États-Unis, *Water pollution. Differences among the States on issuing permits limiting the discharge of pollutants*, 1996. www.gao.gov

ISC des États-Unis, *Water pollution. Many violations have not received appropriate enforcement attention*, 1996. www.gao.gov

ISC des États-Unis, *Water pollution. Information on the use of alternative wastewater treatment systems*, 1994. www.gao.gov

ISC de la France, *La préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole : le cas de la Bretagne*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.ccomptes.fr

ISC de la France, *Plan de la Loire*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.ccomptes.fr

ISC de la France, *La prévention des inondations en France*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.ccomptes.fr

ISC d'Israël, *Transport of Fuel in the Gulf of Eilat*, 2001. www.mevaker.gov.il

ISC de l'Italie, *Country paper on Flood prevention and water protection*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.corteconti.it

ISC du Japon, *Comprehensive flood control measures carried out in urban areas (FY2000 Audit Report)*, 2000. www.jbaudit.go.jp

ISC de l'île Maurice, *Leakage in Potable Water Storage and Distribution Systems*, 2000. ncb.intnet.mu/audit

ISC de la Nouvelle-Zélande, *Meeting International Environmental Obligations*, 2001. www.oag.govt.nz

ISC des Pays-Bas, *Marine pollution from ships*, 2001. www.rekenkamer.nl

ISC des Pays-Bas, *Compliance with international agreements on wetlands*, document parlementaire n° 26 490, 1999. www.rekenkamer.nl

ISC du Pérou, *Environment management audit to Mantaro River Basin, International "Alpha" Project, Sectors: Education, Energy and Mines, Health and Agriculture (4 rapports au total)*, 1999. www.contraloria.gob.pe

ISC du Pérou, *Environment Management Audit to Mantaro River Basin, International "Beta" Project, Sectors: Sanitation, Health and Local Governments (13 rapports au total)*, 1999. www.contraloria.gob.pe

ISC du Pérou, *Auditoria de Gestión Ambiental y de Patrimonio Cultural a la Cuenca del Lago Titicaca/ Audit of Environmental Administration and of the Cultural Patrimony in the Cuenca of the Lake Titicaca*, 2002. www.contraloria.gob.pe

Outre ce rapport général, il y a eu six rapports spécifiques sur :

- le projet spécial bilatéral du lac Titicaca;
- l'Institut national des ressources naturelles;
- le gouvernement municipal;
- la société d'assainissement;
- la direction régionale de l'industrie et du tourisme;
- l'Institut national de la culture.

ISC de la Pologne, *Country paper on Water protection — Pollution from agriculture*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.nik.gov.pl

ISC de la Pologne, *Country paper on Flood prevention and river management*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.nik.gov.pl

ISC de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie, Joint Final Report of the parallel audits of implementation and fulfilment of tasks concerning the protection of water against pollution in the Baltic Sea Catchment Area (Helsinki Convention) by the countries which are not signatories to this convention with the participation of the Supreme Chamber of Control of the Republic of Poland, 2002. www.nik.gov.pl

ISC du Portugal, *Summary of audit report on 'Protection, conservation and valorisation of the public hydric domain' programme*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.tcontas.pt

ISC de la République tchèque, Country paper on Parallel audit aimed at the improvement of purity of the Baltic Sea conducted by States, which are non-signatories of the Helsinki Convention (on River Oder), communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.nku.cz

ISC de la République tchèque, Country paper on Information about updated results of the parallel audit aimed at the improvement of purity of the Baltic Sea conducted by States, which are non-signatories of the Helsinki Convention, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.nku.cz

ISC de la République tchèque, divers rapports sur les questions liées aux inondations, 1997-1998. www.nku.cz

ISC de la Roumanie, *Country paper on Water protection — pollution from agriculture (River Danube, Sofia Convention)*, communication présentée lors de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI, 2002. www.rcc.pcn.ro

ISC du Royaume-Uni, *Dealing with pollution from ships*, 2002. www.nao.gov.uk

ISC du Royaume-Uni, *Inland Flood Defence*, HC 299, session 2000-2001, 15 mars 2001. www.nao.gov.uk

ISC du Royaume-Uni, *Office of Water Services: Leakage and Water Efficiency*, 2000. www.nao.gov.uk

ISC du Royaume-Uni, Department for International Development: Maximising impact in the water sector, 2003. www.nao.gov.uk

Organisations internationales

Nations Unies (ONU)

Site Web : www.un.org

Courriel :

- Nations Unies, Division du développement durable, dsd@un.org

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Site Web : www.unep.org

Courriels :

- PNUE/ Programme d'action mondial (GPA), gpa@unep.nl
- PNUE/ Division de la communication et de l'information du public, cpinfo@unep.org

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Site Web : www.undp.org

Courriel :

- Bureau des communications du PNUD, enquiries@undp.org

Banque mondiale (BM)

Site Web : www.banquemondiale.org

Courriel :

- Banque mondiale, Réseau du développement écologiquement et socialement durable, Service de conseil, eadvisor@worldbank.org

Organisation maritime internationale (OMI)

Site Web : www.imo.org

Courriel :

- Public Information Manager, info@imo.org

CIESIN

Site Web : www.ciesin.columbia.edu

Base de données ENTRI sur les accords internationaux : <http://sedac.ciesin.org/pidb/pidb-home.html>

Courriel :

- CIESIN User Services, ciesin.info@ciesin.columbia.edu

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Sites Web :

UNESCO : www.unesco.org

2003 — Année de l'eau douce : www.wateryear2003.org

Portail Eau : www.unesco.org/water

Centre du Patrimoine mondial : whc.unesco.org

Courriels :

- UNESCO — Année internationale de l'eau douce — 2003, wateryear2003@unesco
- UNESCO — Portail Eau, waterportal@unesco.org
- UNESCO — Comité du Patrimoine mondial,
- wh-info@unesco.org
- UNESCO — Centre du Patrimoine mondial, wh-info@unesco.org

Convention sur la diversité biologique des Nations Unies

Site Web : www.biodiv.org

Courriel :

- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, secretariat@biodiv.org

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Site Web : www.fao.org

Courriels :

- FAO, Département du développement durable, SD-Dimensions@fao.org
- FAO, Bureau du programme, du budget et de l'évaluation, Service de l'évaluation, evaluation@fao.org

Photos

En couverture

Ministère de l'eau et des forêts, Afrique du Sud

Résumé

Ministère de l'eau et des forêts, Afrique du Sud

Chapitre 1

Organisation mondiale de la santé, P. Viro

Chapitre 4

Douanes françaises / Avion Polmar 2 / Reuters

Chapitre 6

Photos de la jungle et de l'Amazone, 2002

Chapitre 7

Reuters